Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

2026

Rapport d'activité sur 2025







S.I.A.E.P
DU VALLESPIR

Syndicat Intercommunal du Vallespir pour l'Alimentation en Eau Potable

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Sommaire

Sommaire **0**

Introduction **1**

I. Carte d'identité *2*

II. Périmètre syndical *4*

III. Composition et délégations *5*

IV. Rétrospective des principales réunions (hors travaux et Cotec) *6*

Finances **10**

I. Principales dépenses de fonctionnement *10*

II. Principales recettes de fonctionnement *11*

III. Principales dépenses réelles d'investissement *12*

IV. Recettes d'investissement *15*

V. Résultat de l'exercice *17*

VI. Encours de la dette au 31/12/2025 ..... *17*

VII. Bilan financier *19*

Prix de l'eau **23**

I. Prix de l'eau potable *23*

II. Utilisation de l'eau *23*

Suivi du programme des schémas directeur, de l'ILVNC et des travaux concessif **26**

I. Suivi du schéma patrimoine canalisation *26*

II. Suivi du schéma, patrimoine réservoirs *28*

III. Suivi de l'ILVNC (Indice Linéaire des Volumes Non Comptés) et ILP (Indice linéaire des Pertes) *30*

III. Autres indicateurs à suivre (p1 sur schéma directeur) *32*

Travaux **39**

I. Travaux AEP rues Clémenceau et Amade à Céret *39*

II. Réhabilitation du seuil du Riuferrer +création d'une passe à poisson *41*

III. Réhabilitation réservoir canigou 2 à 250 m3 ..... *46*

IV. Réhabilitation réservoirs Can Boreil à Reynès *51*

V. Réhabilitation D115 traversée du pont de Reynès *57*

VI. Renouvellement rues closes et estrat à SJPC *60*

VII. Transformation de l'ancien bâtiment désaffecté du garde vanne en siège du Syndicat *63*

VIII. Dévoiement de la canalisation du pont de Fonfrède *67*

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

IX. Réhabilitation réservoir Pin Parasol à Arles sur Tech 72

X. Réhabilitation réservoir El Casteil à Reynès 80

XI. Interconnexion avec le Boulou 87

XII. Renouvellement rue Valmanya au Boulou 98

XIII. Rues lo Pardal et Muntanyes regalade à Arles 101

XIV. Réhabilitation D115 entre viaduc et rond-point De Gaulle à Amélie 104

XV. Diagnostic réservoirs 107

XVI. Autres travaux 2023 108

XVII. Travaux d'entretien 108

Indicateurs principaux du Syndicat 110

I. Données générales 110

II. Les indicateurs de performances 111

III. Bilan analyse 112

IV. Table des illustrations 115

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Introduction

Le rapport annuel d'activité a pour objectif de présenter l'ensemble des missions et actions réalisées au cours de l'exercice.

C'est un document de référence qui répond à l'obligation de la circulaire de M. le Préfet du 28 juillet 2011 relative à l'information financière des communes membres d'un EPCI

(Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale article 40 codifié à l'article L 5211.39 du CGCT)

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant sont entendus.

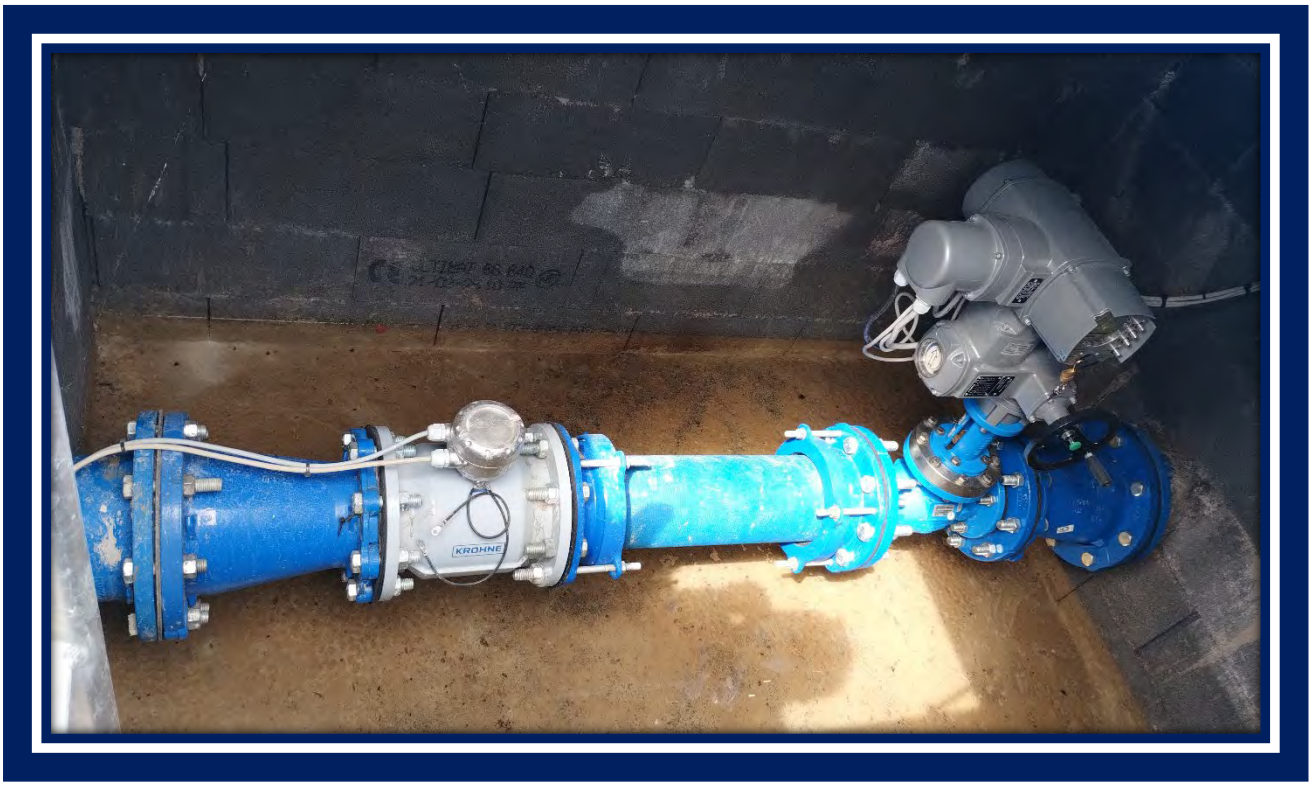


Figure 1 : la nouvelle chambre de comptage du maillage SJPC/le Boulou

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

I. Carte d'identité

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du haut Vallespir a été créé par arrêté préfectoral du 6 septembre 1941 ; il est alors constitué des communes d'Arles sur Tech, Céret et Palalda, pour une durée illimitée, avec pour compétence la construction et l'exploitation d'un réseau d'alimentation en eau potable commun à ces trois collectivités.

- Le siège social initialement fixé à la Sous-Préfecture de Céret a été déplacé en mairie d'Arles sur Tech par arrêté préfectoral du 31 mars 1948.
- Adhésion de la commune d'Amélie-les Bains
    - Arrêté préfectoral du 26 août 1965
- Adhésion des communes de Reynes et Montbolo
    - Arrêté préfectoral du 3 décembre 1974
- Le syndicat prend le nom de : Syndicat Intercommunal du Valles**p**ir pour l'Alimentation en Eau Potable
    - Arrêté préfectoral du 19 janvier 1982
- Transfert de l'UDI de Can Parterre au SIAEP et autorisation de produire de l'eau à destination de la consommation humaine par le puit à galerie drainante et la source du château
    - Arrêté préfectoral N°2706/90 du 15 novembre 1990
- Adhésion de la commune de St Jean pla de Corts
    - Arrêté préfectoral du 31 décembre 1997
- Adhésion de la commune de Vivès et de la commune de Montferrer au 1er janvier 2018
    - Arrêté préfectoral du 1er décembre 2017
- Autorisation au titre du code de l'environnement de la préfecture de prélever de l'eau brute sur les forages du Barri d'Amont et sur le Riuferrer et détermination des volumes prélevables.
    - Arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2017297 – 0004
- Autorisation de traitement des eaux destinées à la consommation humaine
    - Arrêté préfectoral DTARS66-SPE-EDCH N° 2018-192-002
- Autorisation au titre du code de la santé pour les travaux en vue de l'alimentation en eau potable et autorisation de distribution – captage du Riuferrer
    - Arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2018201-002

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

- Autorisation au titre du code de la santé pour les travaux en vue de l'alimentation en eau potable et autorisation de distribution – captages Barri d'amont
    - Arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLUE/2018201-001
- Transfert de compétence eau potable des communes d'Arles, Amélie, Montbolo et Montferrer à la Communauté des Communes du Haut Vallespir qui remplace et substitue ces dernières dans l'organe délibérant du SIAEP devenant de fait un syndicat mixte
    - Arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2019350-001du 16 décembre 2019
- Transfert de compétence eau potable de la commune du Boulou au SIAEP du Vallespir au 1er janvier 2025
    - Arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/2024289-0001 du 15 octobre 2024
- Autorisation au titre de l'utilité publique de capter et produire de l'eau potable par le puit de « Lo Sicret » au Boulou
    - Arrêté préfectoral n° 405/86 du 24 mars 1986
- Le siège social précédemment fixé à la mairie d'Arles/Tech est déplacé au 38 rue de la forge toujours à Arles
    - Arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCLAI/202627-0001 du 7 mai 2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

II. Périmètre syndical

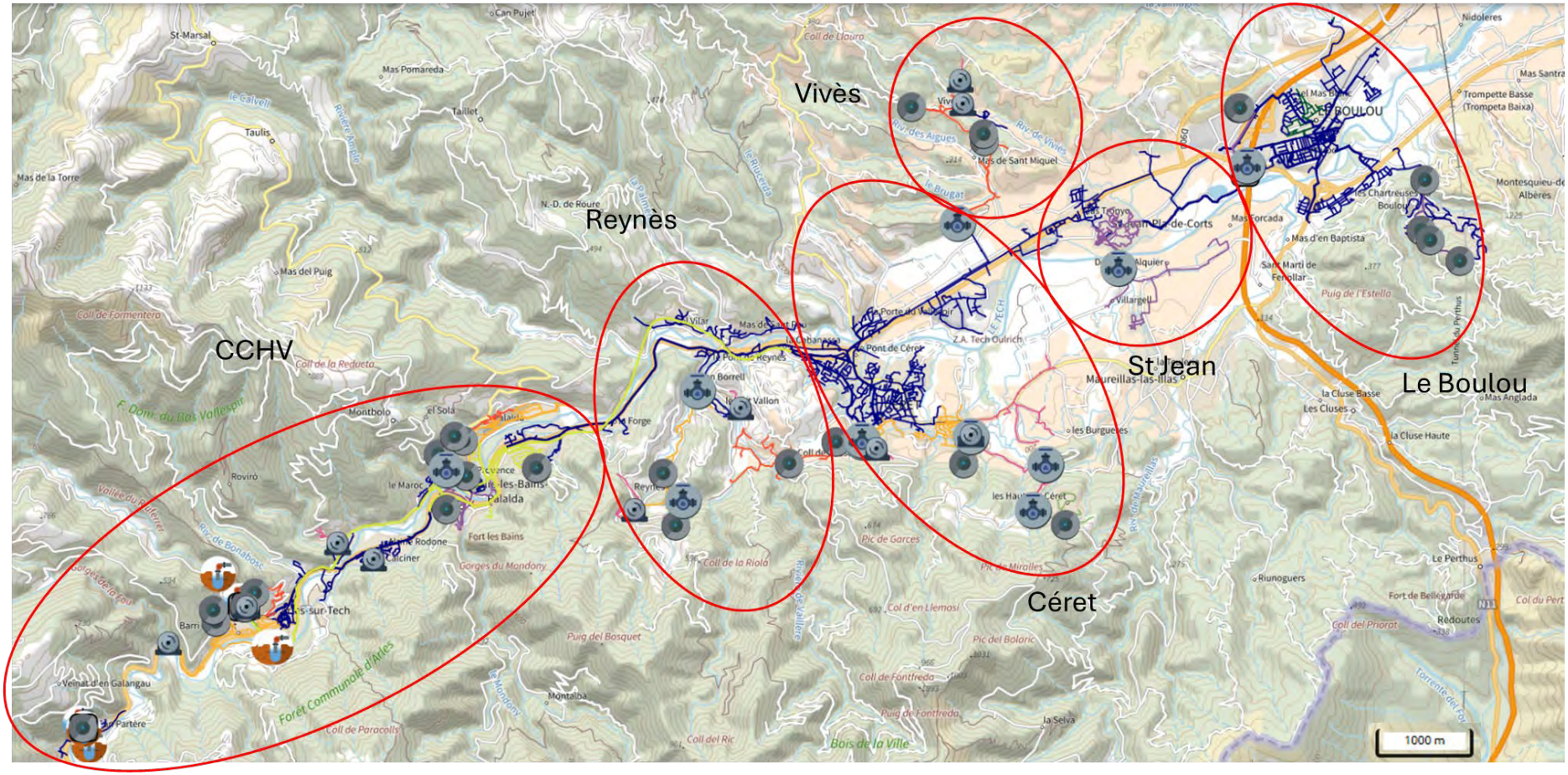


Figure 2: réseau complet du SIAEP du Vallespir,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

III. Composition et délégations

L'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal du Vallespir pour l'Alimentation en Eau Potable comporte 16 membres soit 2 délégués par commune de la CCV et 8 délégués de la CCHV.

Le comité en place :

- CCHV : M. PLANAS, M. VIRGILI (4ème VP), M. HERETE (2ème VP), M. ANDRE, M. JUHEL, Mme MACABIES (3ème VP), M. CASALS et M. GOURGUES
- Reynes : M. HEBRARD et M. FARRE
- Céret : M PLANAS (remplacé par M. ANGULO le 14/06) et M. VILA-PASOLA (1er VP)
- St Jean Pla de Corts : M. BAILLE et M. ANDRODIAS
- Vivès : M. DALOU et M. VILACECA

AU 1er janvier 2025, il est constitué par 20 membres soit 2 délégués par commune de la CCV et 10 délégués de la CCHV.

Président actuel : M. PLANAS

Membres de la Commission de Concession : M. HERETE, M. GOURGUES, M. VILACECA, M. VILA-PASOLA, M. HEBRARD.

Membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) : M. HERETE, M. GOURGUES, M. VILACECA, M. VILA-PASOLA, M. HEBRARD.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

IV. Rétrospective des principales réunions (hors travaux et Cotec)

Le comité syndical s'est réuni à 5 reprises au cours de l'exercice

12/02/2025

- Approbation du comité syndical du 11 décembre 2024
- Marché d'audit/sortie et fusion contrat DSP du Boulou avec Cogite
- Transfert de compétence AEP/EU à la CCV
- D.O.B 2025 (Débat d'Orientation Budgétaire)
- Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental Suppression des conduites à risques rue Valmanya au Boulou
- Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental Suppression des conduites à risques rues Los Pardal et Muntanyes à Arles-sur-Tech
- Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental Suppression des conduites à risques rue Puig à Céret
- Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental Suppression des conduites à risques D115 – Rond-point Charles de Gaulle à Amélie-Les-Bains
- Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental Suppression des conduites à risques Can Parterre
- Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental – Réhabilitation du réservoir du « Château de Reynès »
- Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental – Réhabilitation des réservoirs de Pin Parasol à Arles-sur-Tech
- CVM
- PEI

26/03/2025

- Approbation du comité syndical du 12 février 2025
- Evènement autour des ouvrages suite à la fusion du S.I.A E.P et du Boulou
- Evènement autour de la mise en service du maillage
- Individualisation des abonnements par unités de logement
- Dons Népal
- Compte administratif 2024
- Approbation du compte de gestion 2024
- Affectation du résultat 2024 sur le budget 2025
- Budget primitif 2025
- Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental : rue Valmanya au Boulou
- Retour travaux futur siège
- Retour sur les évènements du 9 et 10 mars 2025 aux Clapéres (et autres sites de production)

02/07/2025

- Approbation du comité syndical du 26 mars 2025
- Avis CAO relatif au DCE travaux canalisations 2026-2029
- Avis CAO relatif au DCE épreuves de réception canalisation 2026-2029
- Avis CAO relatif au DCE travaux ouvrages 2026-2029
- Avis commission spéciale individualisation abonnement
- Avis CDSP sur l'audit 2017-2024 du Boulou

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

- Acquisitions foncières ouvrages AEP lotissement Haut de Céret
- Transfert budget eau du Boulou
- DM aménagements supplémentaires interconnexion du Boulou
- DM réfection pont de Fonfrède
- DM améliorations usines
- Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental : rue de la tranquillité à SJPC
- RAD 2024

26/11/2025

- Approbation du comité syndical du 2 juillet 2025
- Election du 1er vice-président(e)
- Nomination au poste vacant CDSP & CAO
- Modification de l'article 5 des statuts, adresse du siège
- Avis CAO relatif quant à l'attribution du marché travaux canalisations 2026-2029
- Avis CAO relatif quant à l'attribution du marché épreuves de réception canalisation 2026-2029
- Avis CAO relatif quant à l'attribution du marché travaux ouvrages 2026-2029
- Avis CDSP sur Vall'Aigua 2024
- Avis CDSP sur pénalités 2025 Véolia (Boulou)
- Convention de mandatement quant aux travaux d'extension du poste source de Céret et du dévoiement de la 350
- Bilan d'activité 2024
- RPQS 2024 SIAEP hors Boulou
- RPQS 2024 du Boulou
- PV de transfert du Boulou version définitive (art 5,15 et annexe 4)
- Transfert des comptes du budget annexe de l'eau du Boulou au SIAEP du Vallespir
- Offre de concours extension mas Guitard/camping des cerisiers
- Intégration actif & passif du Boulou
- Modification de la participation de l'employeur à la mutuelle et la caisse prévoyance des salariés
- Surtaxe 2026 zone tarifaire « SIAEP avant 2025 » et abandon de la dégressivité
- Contre-valeur 2026 pour la performance du réseau d'eau potable à l'Agence de l'eau pour la zone tarifaire « SIAEP avant 2025 »
- Contre-valeur 2026 pour la performance du réseau d'eau potable à l'Agence de l'eau pour la zone tarifaire « le Boulou »
- DM extension du mas Guitard
- Indemnité compensatoire pour les déplacements & collations des délégués en mission pour le Syndicat
- Retour étude faisabilité rénovation ancienne usine
- Résultats essai PEI 2025
- Propositions travaux 2026
- Engagement inscription au BP 2026 de la dépense pour la filière de décantation provisoire lors de la rénovation du décanteur en 2027
- Extension du mas roué au Boulou
- Avenant 1 Veolia, le Boulou, la rupture

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

- Avenant 2 Vall'Aigua, extension au périmètre du Boulou
- Surtaxe 2026 zone « le Boulou »

Visite de l'usine du 23 juin 2025

Le Président a proposé aux délégués de venir constater les travaux liés au seuil du Riuferrer et les améliorations à l'usine suite aux travaux concessif par Vall'Aigua

Commission spéciale sur l'individualisation des abonnements par unité d'habitation

07/05/2025 : Avis de la commission sur la possibilité de soit obliger chaque unité de logement d'avoir un abonnement avec un compteur (obligation nouvelles constructions depuis le 1er janvier 2007), soit compter une part abonnement supplémentaire par unité réelle de logement dépendant d'un seul abonnement -> **Avis négatif et mesure reportée**.

CAO

25/06/2025 : Avis sur les DCE, renouvellement canalisation, renouvellement réservoir et contrôle travaux canalisation neuf de 2026 à 2029.

25/08/2025 : Avis sur les candidatures et sur la suite à donner pour les procédures de passation de marché de renouvellement canalisations et réservoirs.

15/09/2025 : Avis sur les premières offres des candidats aux marchés canalisation et réservoirs + avis sur les offres du marché contrôle.

24/09/2025 : Avis sur les 3 offres négociées relatives aux 3 procédures précédemment citées.

CDSP

25/03/2025 : réunion de lancement sur le transfert de contrat Véolia à Vall'Aigua

25/06/2025 : Avis sur l'audit du contrat de Véolia sur l'AEP du Boulou par Cogite en présence d'élus du Boulou.

24/09/2025 : Avis sur le bilan 2024 et sur l'utilisation des enveloppes de travaux.

Copil suivi contrat

Tous les 2èmes mercredis du mois soit 8 réunions en 2025 (pas janvier, pas février, pas août, ni décembre) en présence du responsable du SIAEP, du directeur de Vall'Aigua, des 2 responsables d'exploitation, du responsable technico administratif et du responsable du service client local + au besoin des responsables des différents services supports.

A l'issu de chaque copil est publié un CR, un tableau de suivi des objectifs généraux et un tableau de suivi des paramètres techniques

3 réunions intermédiaires pour :

1. 2 pour la crise de pollution du Boulou
2. Pour préparer le changement de facturation pour les abonnés Boulou avec le retour d'expérience de l'UDI principale 2023-2024 ;
3. Visite ouvrage du Boulou pour l'audit avec Cogite
4. 2 Réunions techniques pour le transfert de contrat avec Cogite

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Finances

I. Principales dépenses de fonctionnement

Tableau 1 : dépenses de fonctionnement en 2022 en €

	CA 2024	CA 2025	Variation 2024/2025
Dotations aux amortissements	338 026,50	0,00	-100%
Charges à caractère général	70 377,35	115 890,67	65%
Charges de personnel et frais assimilés	95 210,34	102 451,14	8%
Charges financières	98 833,81	119 438,90	21%
Charges exceptionnelles	4 000,00	49 363,94	1 134%
Dotation à l'investissement	67 000	226 736,49	238%
Total des Dépenses de fonctionnement de l'exercice	**623 142,66**	**613 881,14**	**-9%**

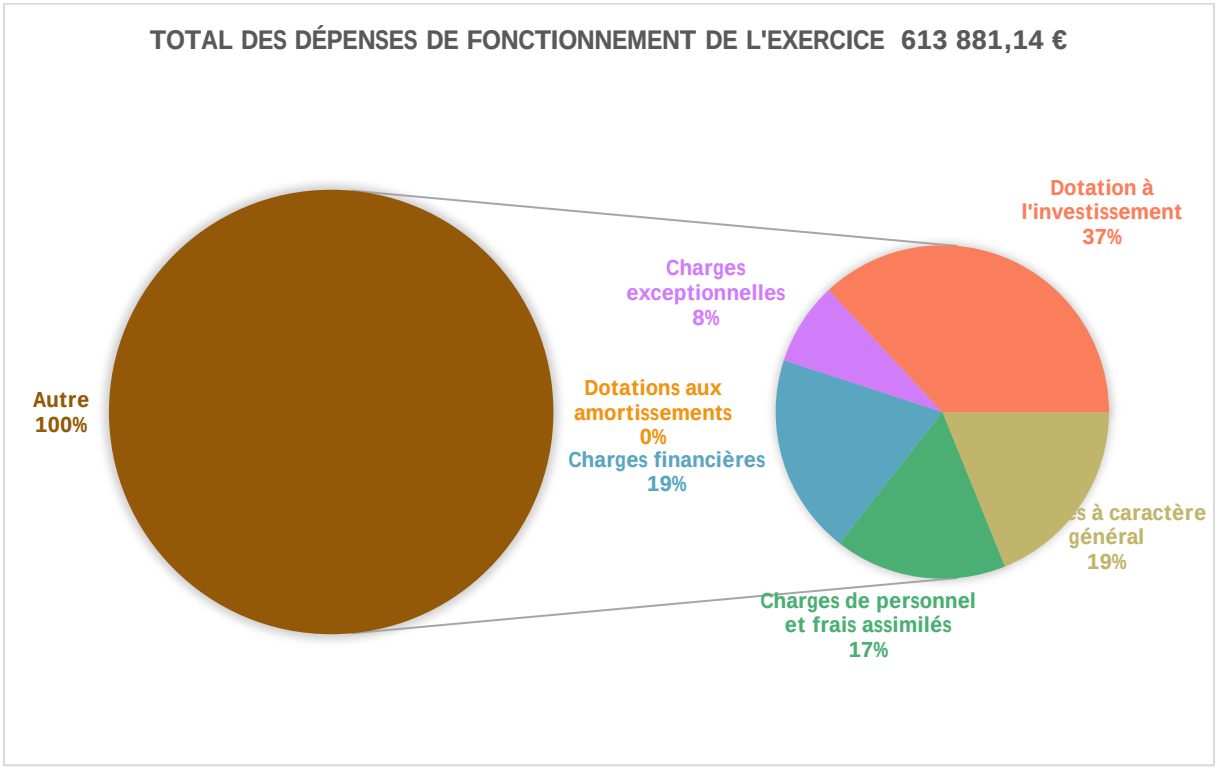


Figure 3 : répartition des dépenses de fonctionnement en 2025

Il y a eu un problème dans l'intégration du patrimoine qui a bloqué l'émission du mandat. Ce sera rattrapé en 2026.

En 2025, il y a eu l'étude pour l'intégration du Boulou qui explique 50 % de l'augmentation, les autres 50 % sont expliqués par les besoins du nouveau siège

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Les charges de personnel ont augmenté de 7 200 €, 60 % pour les salaires et 40 % pour les charges

700 k€ d'emprunt au total d'où l'augmentation du remboursement des intérêts

Il a fallu rattraper des erreurs de TVA de plusieurs décennies, d'où l'augmentation spectaculaire des charges exceptionnelles.

C'était la dernière année du mandat donc les élus ont décidé d'utiliser tout l'excédent de fonctionnement accumulé.

C'est un budget de transition avec l'entrée du Boulou et l'erreur de patrimoine de ce fait, il est difficile de comparer l'équilibre général.

Petite particularité 2025, les dépenses de fonctionnement devraient être plus fortes de 53 k€ à cause du rattrapage du déficit de fonctionnement du budget AEP du Boulou. Pour diverses raisons techniques, ce déficit qui est dû (au titre, de la spécificité « l'eau paie l'eau », de l'arrêté préfectoral, des documents fournis par la trésorerie et du PV de transfert approuvé par 2 fois des 2 parties) ne s'est pas fait. Cette dépense devra être un jour régularisée.

II. Principales recettes de fonctionnement

Tableau 2 : recettes de fonctionnement en 2025

	CA 2024	CA 2025	Variation 2024/2025
Atténuations de charges	0,00	0,00	
Redevance eau	472 030,54	777 677,40	64,75%
Recette travaux (PEI)	18 631,23	23 425,00	25,73%
Produits de gestion courante	4 805,08	3,00	-99,94%
Produits financiers	0,00	0,00	
Opération d'ordre (passif)	130 103,27	123 670,27	-4,94%
Recettes de fonctionnement de l'exercice	**625 570,12**	**924 775,67**	**47,83%**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

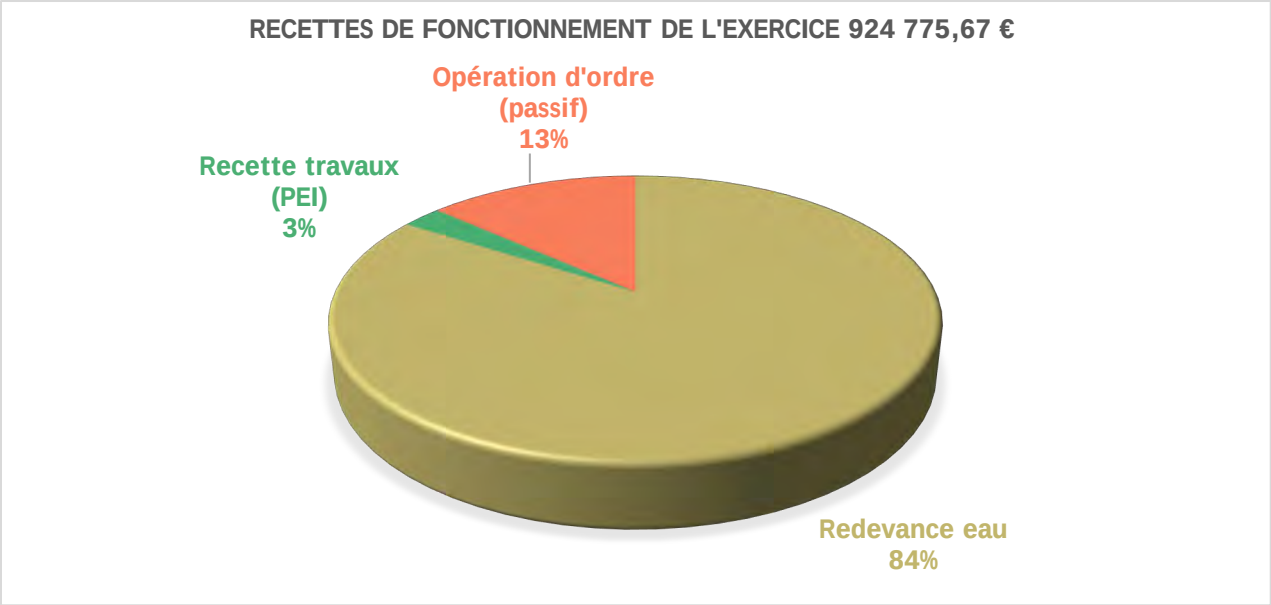


Figure 4 : répartition des recettes de fonctionnement en 2025

La différence de la recette d'eau s'explique par le rattrapage du problème de 2023. Pour éviter de futur souci, on est passé sur les recettes réellement encaissée sur un exercice ; le 2nd semestre N-1 et le 1er semestre de l'année N. Il est vrai qu'une recette ne suit plus les volumes facturés sur un exercice mais les volumes facturés sur un exercice. C'est un peu moins logique dans le cycle de consommation par contre c'est beaucoup plus facile sur le cycle de facturation et de comptabilité. Surtout ça évite une fausse recette en fin d'année, annulée au début de celle suivante avec tous les risques que ça comporte. Ici, seulement l'argent tombé réellement en trésorerie

III. Principales dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement du Syndicat sont composées par 2 postes réels : les dépenses d'équipement pour 2 977 333 € et le remboursement du capital pour 296 270 € ; et 1 poste d'ordre, le remboursement de l'actif pour 123 670 €. In existe aussi une dépense liée aux investissements sur les PEI pour le compte des communes mais équilibré en recette donc pas traité ici

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

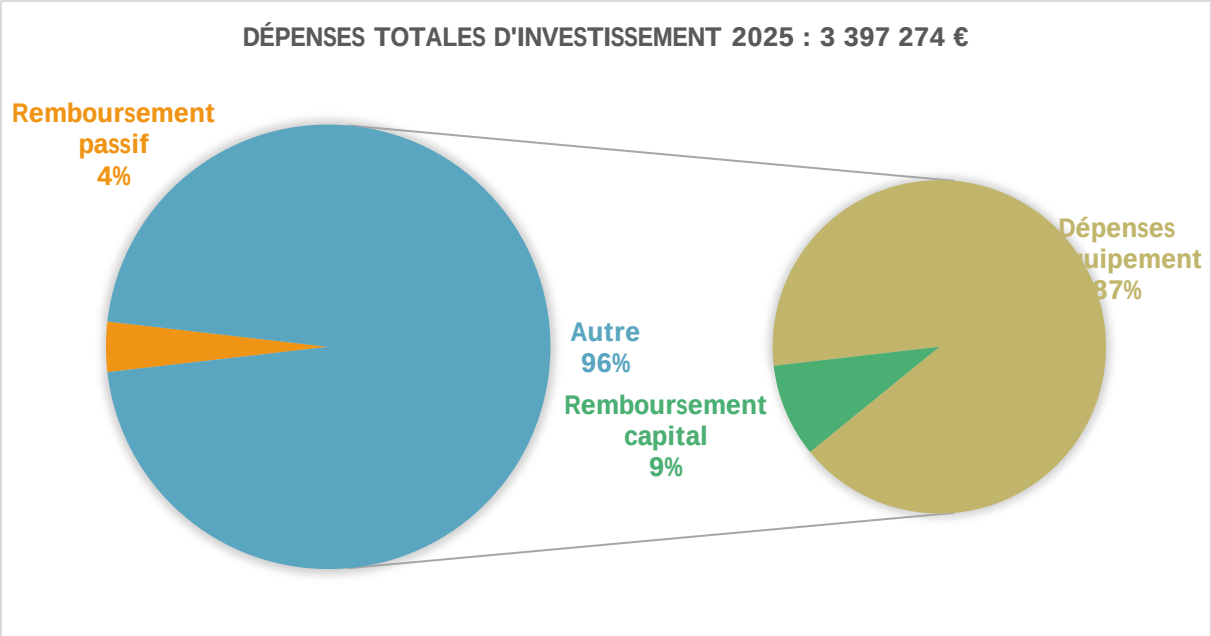


Figure 5 : décomposition des dépenses totales d'investissement

La partie équipement est majoritairement occupées par les dépenses sur le patrimoine ou des études liées à ce dernier.

Zoom sur les dépenses d'équipement

Tableau 3 : dépenses d'investissement 2023

Opération	Ordonnancé - Dépenses
9048 rues Clémenceau & Amade à Céret	173 277,00 €
9057 Seuil du Riuferrer (étude+travaux)	224 849,88 €
9058- Amélioration usine	43 609,80 €
9064 Réhabilitation réservoir Canigou 2	23 363,01 €
9066 14 juin 1940 à Céret	2 392,00 €
9070 Réhabilitation de Can Boreil à Reynès	58 246,17 €
9074 D115 traversée du pont de Reynès	236 031,22 €
9077 rues closes et estrat à SJPC	97 803,00 €
9078 Siège du Syndicat (étude et travaux)	400 040,67 €
9079 Dévoiement canalisations pont de Fonfrède à Céret	114 298,50 €
9082 Réhabilitation Pin Parasol à Arles	136 695,57 €
9083 Réhabilitation El Casteil à Reynès	39 518,57 €

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

9084 Interconnexion avec le Boulou	580 011,10 €
9085 rue Valmanya au Boulou	240 938,02 €
9086 rues lo pardal et muntanyes regalade à AST	140 557,05 €
9088 D115 amont viaduc à Amélie	444 103,70 €
9090 diag R0 au Boulou	4 090,00 €
9091 diag R2 au Boulou	4 490,00 €
Total	**2 964 315,26 €**

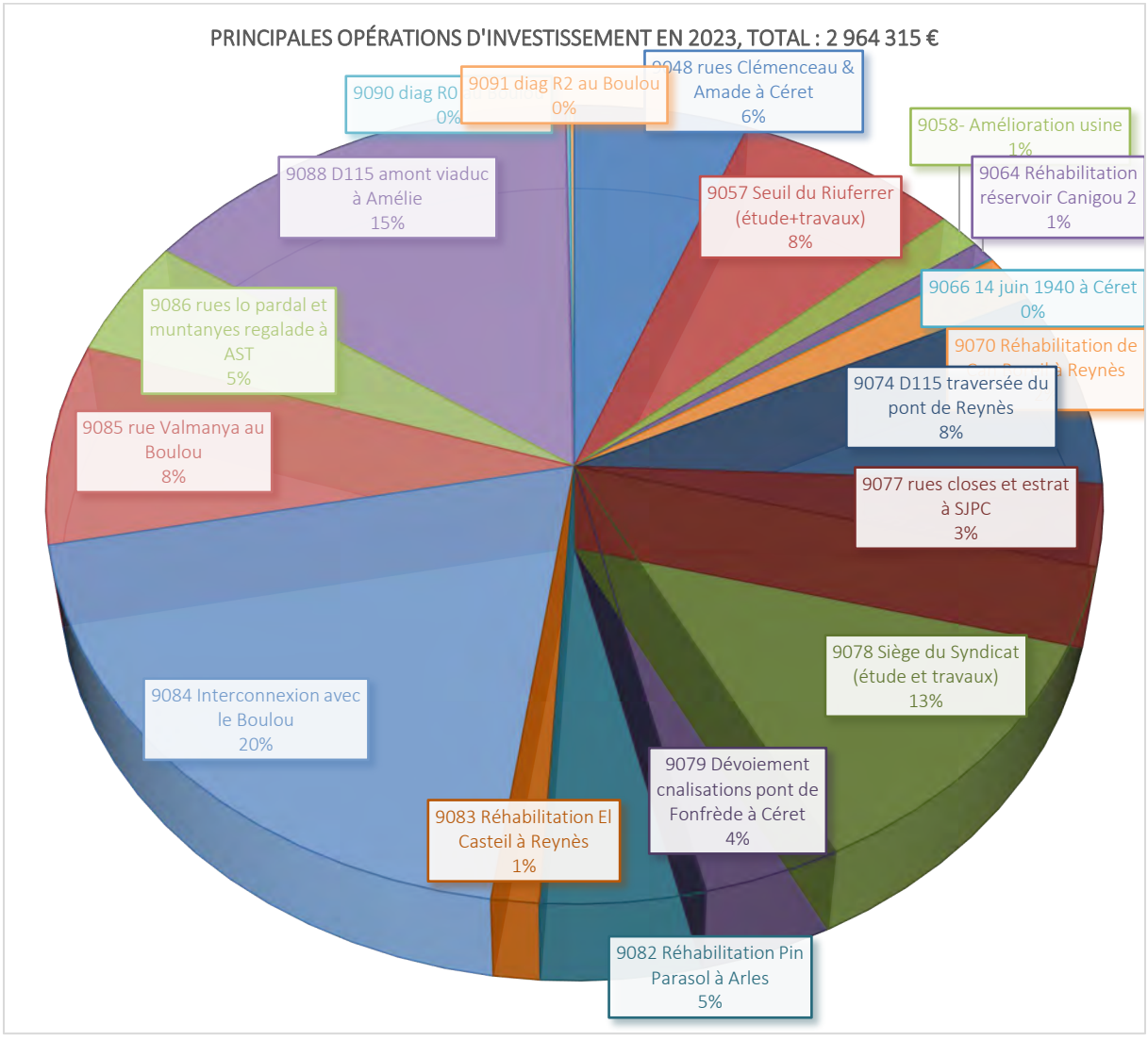


Figure 6 : répartition des opérations d'équipement en 2025

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

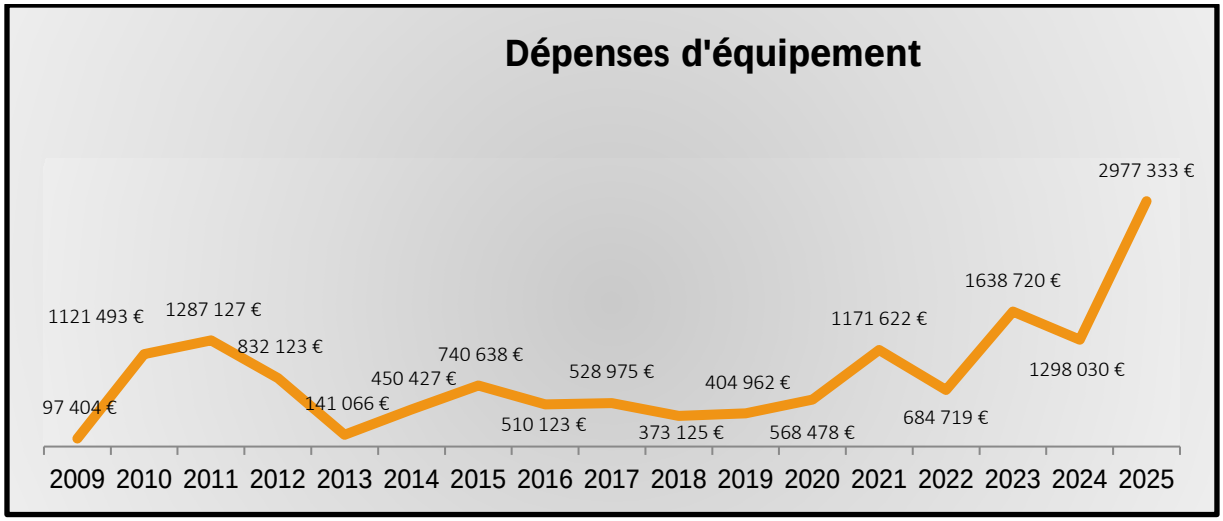


Figure 7 : Evolution des dépenses totales d'investissement depuis 2009

Vu la quantité d'opérations déployées, et pour certaines, la complexité et les montants élevés, il est de plus en plus difficile de pouvoir tout condenser sur un seul exercice. Les montants, comme mentionné dans les précédents bilans, peuvent alors fluctuer de façon importante sur 2 exercices sans autres raison que le planning. Cependant, cette année nous avons atteint les 6 années de mises en route du schéma directeur, et donc du nouveau régime décidé par les élus. On peut alors commencer à faire un peu de statistique, et on trouve que lissées, les dépenses d'équipement représentent 1 390 k€ par an

L'autre gros poste de dépenses réelles dans la section investissement est le remboursement du capital d'emprunt pour 296 270 € (266 k€ en 2024), ce qui représente 9 % des dépenses.

IV. Recettes d'investissement

Tableau 4 : recettes d'investissement en 2025

INVESTISSEMENT	2024	2025	Variation 2024/2025
Dotation aux amortissements	338 026,50 €	- €	-100,00%
Subventions d'investissement	628 526,29 €	965 154,18 €	53,56%
Emprunt	1 000 000,00 €	690 700,00 €	-30,93%
Dotations, fonds divers et réserves	67 000,00 €	226 736,49 €	238,41%
Total	2 033 552,79 €	1 882 590,67 €	-7,42%

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

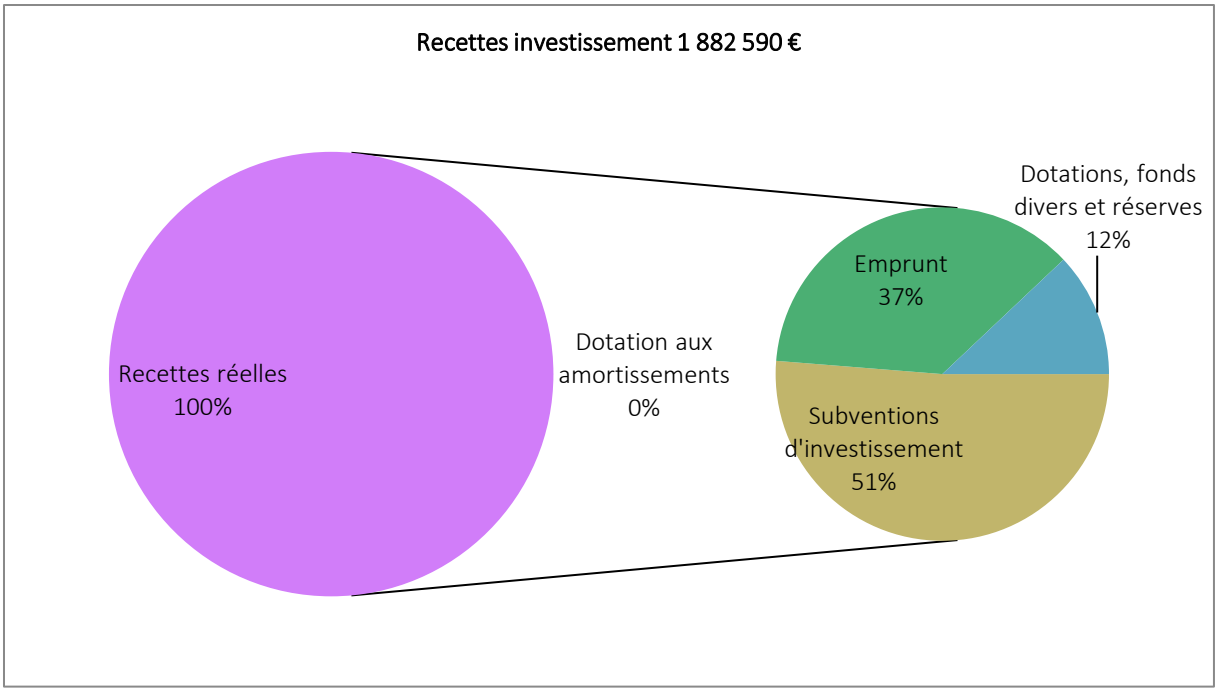


Figure 8 : répartition des dépenses d'investissement

Pas grand-chose à dire si ce n'est le raté sur les amortissements qui s'est retrouvé aussi en recette d'investissement

Petite particularité en 2025, il devait y avoir le transfert de l'excédent du budget AEP du Boulou pour 522 k€. Pour diverses raisons techniques, cet excédent qui est dû (au titre, de la spécificité « l'eau paie l'eau », de l'arrêté préfectoral, des documents fournis par la trésorerie et du PV de transfert approuvé par 2 fois des 2 parties) ne s'est pas fait. Ce manque de recette « surprise » a déstabilisé le budget investissement et explique à 95 % le déficit d'investissement

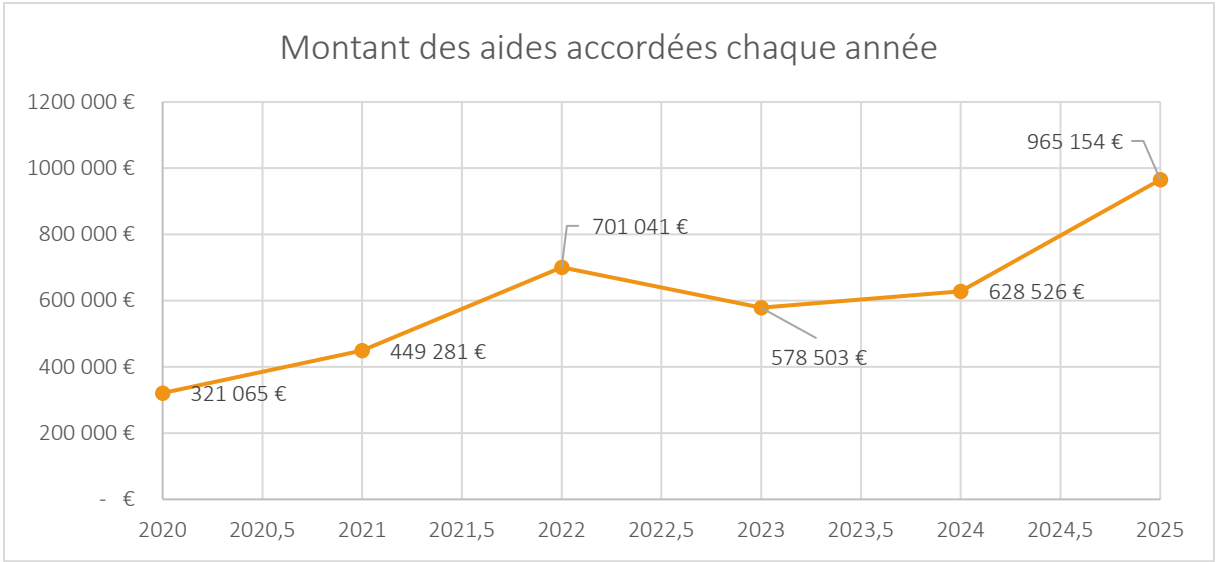


Figure 9 : évolution des aides accordées depuis 2020

Sur la même période d'investissement, 2020 à 2025, la moyenne des aides accordées est de 607 k€ soit 44 % d'aide.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

On peut ainsi conclure que l'investissement net moyen du SIAEP sur cette période est de 783 k€

V. Résultat de l'exercice

Tableau 5: bilan financier en 2025

			Résultat de l'année	report exercice N-1	Excédent cumulé	R à R (R-D)	Total général
Exploitation	D	387 144.65	537 630.90	0	537 630.90		537 630.90
	R	924775.55					
Investissement	D	3 398 373.58	- 1 514 682.91	962 191.72	-552 491,19	463 764.18	-540 285.67
	R	1 883 690.67				475 969.70	
Total général			-977 052,01	962 191.72	-14 860.29	12 205,52	-2 654.77

Le déficit cumulé en investissement est dû au non-transfert du budget AEP du Boulou. Pour les mêmes raisons, l'excédent de fonctionnement aurait dû être moins important. Le résultat global de ce transfert est de 460 k€. Le résultat cumulé aurait donc dû être augmenté de cette valeur.

VI. Encours de la dette au 31/12/2025

En 2025, le SIAEP possède 18 emprunts en cours de remboursement, 8 avec la caisse d'épargne Languedoc Roussillon, 3 avec le crédit agricole, 5 avec la banque postale et 2 Aquaprêt par la banque des territoires. Les capitaux empruntés s'échelonnent de 43 000 € (intégration de Vivès) à 1 000 000 € sur 20 ou 25 ans ou 40 ans (à taux variable livret A+0,40% pour l'Aquaprêt) et servent à financer les investissements de renouvellement du Syndicat.

Au 31/12/2025,

- Le capital restant à rembourser : **4 680 920,60 €** (4 286 490.75 €en 2024)
- Les intérêts remboursés dans l'année : **119 647.31 €** (97 393.48 € en 2024) (Tableau 1 : dépenses de fonctionnement en 2025, charges financières)
- Le capital remboursé dans l'année : **296 270,15 €** (263 591.72 € en 2024)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

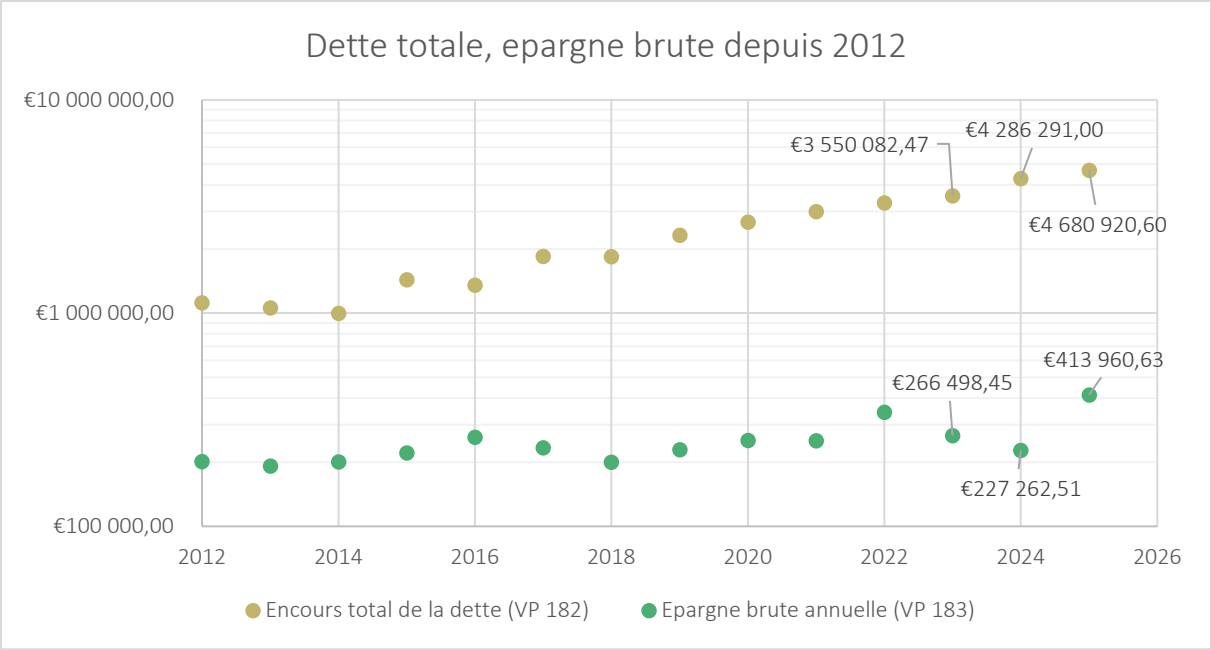


Figure 10 : dette et EBA depuis 2012, échelle logarithmique

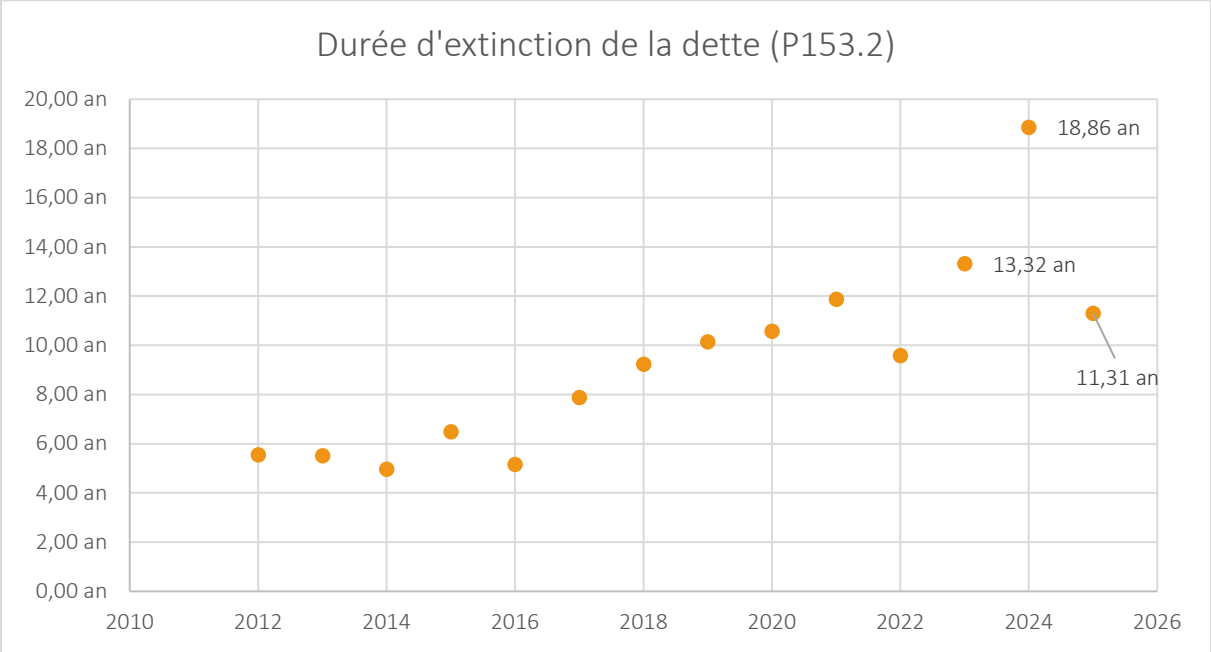


Figure 11 : durée d'extinction de la dette depuis 2012

La durée d'extinction est un indicateur permettant de suivre la capacité d'endettement de la structure. Il mesure le nombre d'années nécessaires afin de rembourser le capital emprunté si toutes les recettes réelles étaient dédiées à cet objectif ; les recettes réelles étant le résultat de fonctionnement hors opérations d'ordre donc en gros la recette due à la facturation moins les achats de fonctionnement, les salaires et le remboursement des intérêts (voir tableaux 2 & 3).

Un programme d'investissement entraîne forcément une augmentation de l'endettement puisque le financement ne peut se faire que par l'emprunt mais il important de surveiller cet indicateur afin de ne pas perdre le contrôle et pouvoir le baisser en fin de programme tout en maintenant un taux de

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

renouvellement des équipements permettant une bonne qualité de service. **Le Syndicat s'est fixé un plafond tendanciel de 12 ans et une limite ponctuelle à 14 ans comme recommandé par plusieurs organismes (ASTEE, banques, AMF, etc…).**

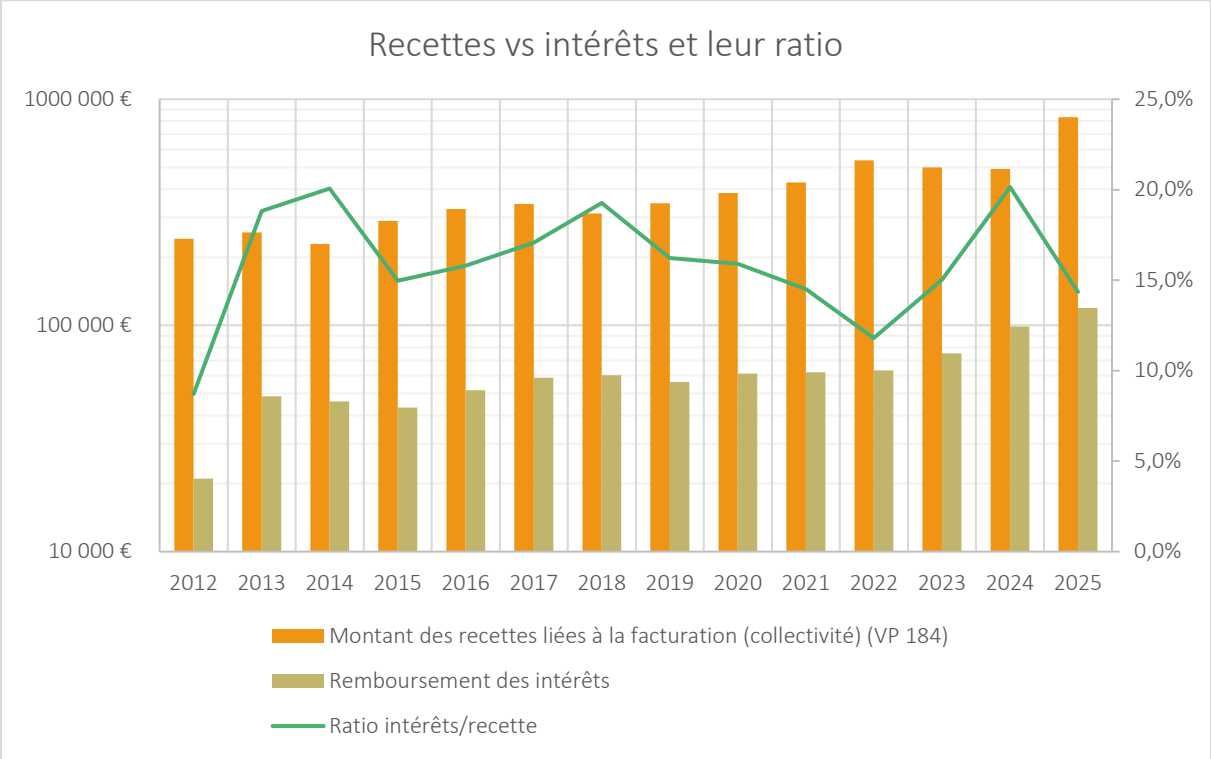


Figure 12 : depuis 2012 les remboursements annuels des intérêts et les recettes liées à la facturation, ordonnée à gauche échelle logarithmique, et la courbe le ratio des 2 sur l'ordonnée de droite échelle normale

Un autre indicateur, non référencé à l'ASTEE, intéressant à suivre est le taux d'endettement, ou le poids des charges de remboursement par rapport aux recettes réelles de l'eau. Ca permet de situer notre capacité à mobiliser l'argent et celui qui reste bloqué pour rembourser les banques et donc inutiles au patrimoine et au service. Vu que c'est n'est pas un indicateur référencé, il n'y a pas de référence extérieure. On peut citer l'Etat français qui arrive péniblement à 5 % et qui se trouve « plombé », à la différence près que cette dette est variable alors que la nôtre est fixe à 3,2 % en moyenne ou basé sur le livret A

VII. Bilan financier

Le Syndicat s'est fixé comme objectif de rester autour de 12 ans de durée. Nous avons été un peu au-dessus en 2023 dû aux moindres recettes.

Nous sommes beaucoup au-dessus en 2024. D'abord, alors que l'EBA doit augmenter chaque année d'au moins 1/12ème de celle du capital dû, ici elle descend pour la 2ème année consécutive. L'année dernière, c'était explicable par la dépense ponctuelle de l'AMO. Cette année, le rattrapage des PEI compense l'arrêt de la dépense précédente donc les dépenses ne baissent pas comme attendu.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Cependant cette année, l'explication majoritaire de la baisse de l'EBA est la moins-value sur les recettes, 650 k€ prévus, 762 k€ réellement faits, 472 k€ affichés au CA due à l'inscription d'un seul semestre de recette.

En 2025, on tend enfin une durée d'extinction de la dette « normale » du moins plus raisonnable, en dessous de 12 ans. La charge de la dette est à 14 %, ce qui sans compromettre notre fonctionnement bloque chaque année une partie substantielle des recettes qui s'évaporent pour tout autre chose que leur but premier, et c'est intrinsèquement dommage.

L'autre objectif est de garder une marge de manœuvre dans la section de fonctionnement. Pour faire simple, on a une seule recette, la facture d'eau, et 2 dépenses imposées, les salaires, le fonctionnement incompressible et les intérêts. On essaie alors de limiter le poids de ces postes sur les recettes.

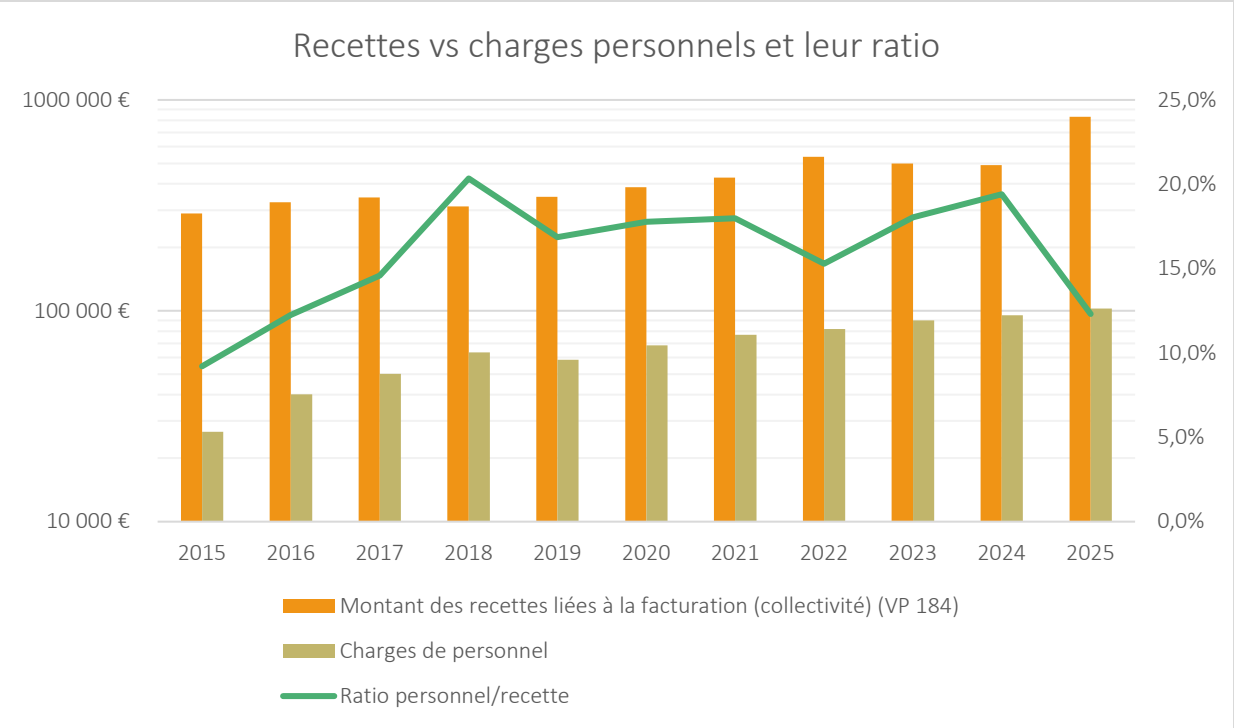


Figure 13 : depuis 2015 les charges de personnels (ou le remboursement de la mise à disposition) et les recettes liées à la facturation, ordonnée à gauche échelle logarithmique, et la courbe le ratio des 2 sur l'ordonnée de droite échelle normale

Ce poste a évolué dans le temps, passant d'un agent mis à disposition, à un agent mis à disposition et un contrat aidé (2016 & 2017), à un agent mis à disposition et un agent cat B (2018 à 2019) puis 2 agents, un B et un C depuis 2020. Ces variations de personnel suivent un besoin et la montée en puissance des investissements, du fonctionnement général avec les nouvelles tâches inhérentes (chèques eau, DSP société dédiée, etc…) et de missions réinternalisées, MOE ou suivi de DSP, par exemple.

Finalement, les charges de personnel ne représentent que 12 % des recettes (point le plus bas depuis 2015). Ce qui objectivement très bas mais difficilement comparable à d'autres structures de type mairie ou interco de par notre nature (un EPIC) et de par notre choix d'exploitation en DSP ; la totalité du personnel d'exploitation est alors supporté par le privé et n'apparait pas sur notre comptabilité.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

On peut aussi intégrer 80 k€ de dépenses difficilement compressibles, 40 k€ d'entretien courant des ouvrages et 40 pour le fonctionnement général soit 6 % des recettes.

Les charges de fonctionnement s'élèvement à environ 18 % des recettes. Ici, on a quelques références de l'ASTEE, ça représente 10,7€/abonnés en 2025, ce qui nous situe dans le bas de la fourchette pour notre type d'établissement, ou 0,18 €/m^3 vendus qui aussi le très bas de la fourchette.

La totalité des 3 postes non compressibles (salaires, intérêts & entretien obligatoire) représente 31 % des recettes réelles.

Le dernier objectif vise à garantir l'absence du cercle vicieux « emprunter pour rembourser ses emprunts ». L'objectif était alors de maintenir une capacité d'autofinancement (CAF) identique à 2018 soit 80 k€ ou à défaut positive. En 2023, nous sommes à 32 k€, en dessous de l'objectif mais toujours dans le positif. En 2024, notre CAF s'élève à – 39 k€ signifiant qu'une partie de l'emprunt 2024 a servi à rembourser la dette antérieure. En 2024, notre CAF est à 117 690 €, l'objectif est alors rempli. Cependant notre CAF s'élève à seulement 18 % des dépenses. l'ASTEE estime qu'un excellent taux est à 70 %. On a donc un mauvais résultat sur ce point vis-à-vis de critères extérieurs.

Pour aller plus loin, notre besoin d'investissement est de 1 390 k€ brut (sans aides) par an, **783 k€ net par an en moyenne sur la période 2020 à 2025.** Notre CAF, sur la même période, est de 70 k€ en moyenne par an soit un taux d'autofinancement à 9 %. On voit très vite un problème, ces 9 % représentent une différence de 700 k€ qui ne peut être comblé (pour l'instant) que par l'emprunt. C'est une dépendance mortifère à ce mécanisme. Sans emprunter pour payer les charges, nous sommes obligés d'emprunter pour le patrimoine et toutes les augmentations de la surtaxe sont phagocytées par les charges de la dette.

2 solutions :

- Soit baisser le besoin d'investissement mais on fait déjà le strict minimum pour assurer un patrimoine acceptable ;
- Soit augmenter la CAF. Le remboursement du capital est fixe, il faut alors augmenter l'EBA. Les charges de fonctionnement sont déjà très basses et l'intérêt est aussi fixe. Le seul moyen pour augmenter l'EBA est alors d'augmenter la recette de l'eau. Le volume étant à peu près fixe encore une fois, le seul paramètre est alors son prix.

Une discussion devra se faire avec la nouvelle équipe.

Rappel

Epargne brute annuelle (EBA)° = Recette facturation AEP – charges de fonctionnement (salaires + entretien + fonctionnement général) – remboursement intérêts

Capacité d'autofinancement (CAF) = EBA – remboursement capital

Durée d'extinction de la dette (DED) = dette totale net ou capital restant dû / EBA

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Taux d’endettement = remboursement des intérêts / Recette facturation AEP

Taux de fonctionnement = charges de fonctionnement (salaires + entretien + fonctionnement général) / Recette facturation AEP

Taux d’autofinancement = CAF / besoin d’investissement net

Besoin d’investissement brut = moyenne des dépenses d’investissement sur les 6 dernières années

Besoin d’investissement net = Besoin d’investissement brut - moyenne des aides sur les 6 dernières années

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Prix de l'eau

I. Prix de l'eau potable

Tableau 6 : détail prix de l'eau entre 2024 et 2026

	2024		2025				2026			
	prix abonné		prix abonné hors boulou		prix abonné boulou		prix abonné hors boulou		prix abonné boulou	
	Prix unitaire	Prix 120 m3	Prix unitaire	Prix 120 m3	Prix unitaire	Prix 120 m3	Prix unitaire	Prix 120 m3	Prix unitaire	Prix 120 m3
Collectivité										
Part fixe	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €	0	- €
Perfromance réseau	- €	- €	0,01 €	1,22 €	0,01 €	1,22 €	0,03 €	2,70 €	0,05 €	6,00 €
Part consommation	0,77 €	92,40 €	0,82 €	98,40 €	0,33 €	39,60 €	0,87 €	78,30 €	0,44 €	52,80 €
Délégataire										
Part fixe	33,50 €	67,00 €	33,67 €	67,34 €	18,85 €	37,70 €	34,67 €	69,34 €	34,67 €	69,34 €
Part consommation	0,75 €	90,00 €	0,75 €	90,00 €	0,81 €	97,26 €	0,773 €	69,57 €	0,773 €	92,76 €
Autre										
Protection de la ressource	0,06 €	7,20 €	0,07 €	8,40 €	0,07 €	8,40 €	- €	- €	- €	- €
Redevancesur la conso AERMC	0,28 €	33,60 €	0,43 €	51,60 €	0,43 €	51,60 €	0,39 €	35,10 €	0,39 €	46,80 €
TVA	5,5%	14,11 €	5,5%	17,43 €	5,5%	10,13 €	5,5%	14,03 €	5,5%	12,15 €
Prix TTC	2,54 €	304,31 €	2,79 €	334,40 €	2,05 €	245,91 €	2,24 €	269,04 €	2,33 €	279,85 €

La part syndicale du Boulou poursuit sont lissage de « augmentation SIAEP + 0,06 € » donc en 2025 +0,05 + 0.06 €/m^3. A noter que normalement une baisse est prévue sur cette part au Boulou pour compenser l'augmentation très importante de délégataire.

La part variable délégataire a augmenté de 0,02 €/m^3 et 2 €/an pour compenser l'intégration du Boulou à Vall'Aigua au 1er janvier 2026.

Les abonnés du Boulou, comme convenu, ont rattrapé le tarif du délégataire en 2026, avant une augmentation plus importante de 0,185 €/m^3 compensé par une adaptation de la part syndicale (délibération n°53/2025).

II. Utilisation de l'eau

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

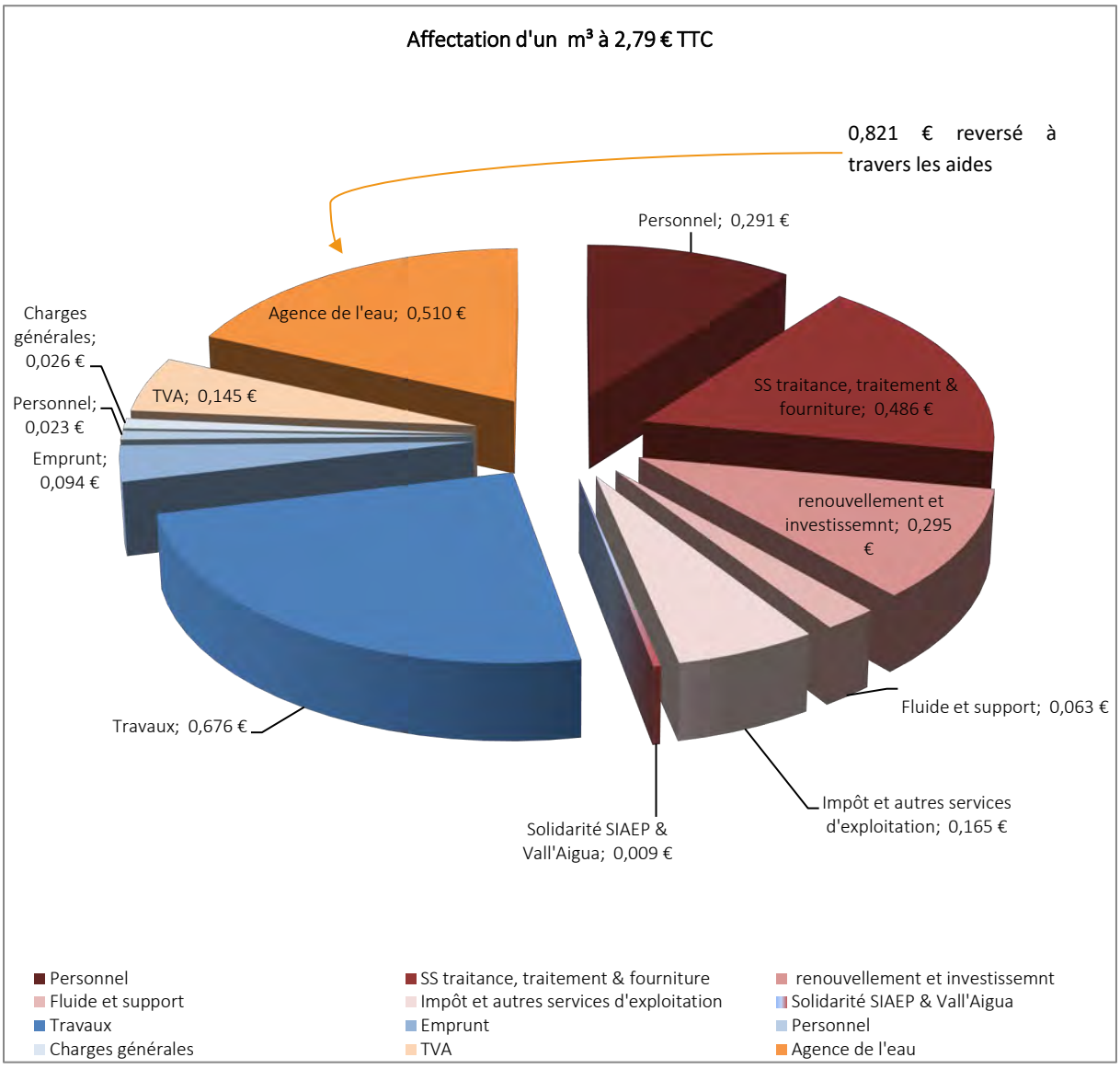


Figure 14 : décomposition de l'utilisation d'un m3 d'eau, en rouge la partie Vall'Aigua, en bleu le SIAEP et en orange l'Etat et l'agence de l'eau. Pour le Boulou, il suffit de multiplier chaque valeur par 0,734

La figure précédente est conceptuelle, elle applique les proportions des principaux postes de dépense d'une année au prix d'un m3 TTC standard (pour 120 m3). A ce titre, les valeurs permettent seulement de se faire une idée de l'utilisation de l'eau à travers un prisme simple.

Ici on peut par exemple dire qu'un tiers du prix de l'eau dans la vallée est utilisé pour des travaux patrimoniaux et qu'un autre tiers est utilisé pour le fonctionnement du service (hors personnel).

Les charges liées aux salaires représentent 11 % du prix de l'eau. Dans leur entièreté (collectivité et délégataire), les salaires pèsent pour 22 % de la recette totale issue de la facturation, ce qui reste bas.

Les organismes captent 20 % du prix de l'eau mais ont reversé 161 % de cette captation en aide.

Cependant à chaque m^3, 15 centimes partent en TVA pour l'Etat et qui sortent du système de l'eau.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Pour finir le remboursement de la dette représente 3 % du prix de l'eau. Le taux d'endettement pèse pour 4,9 % des recettes total du service.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Suivi du programme des schémas directeur, de l'ILVNC et des travaux concessifs

I. Suivi du schéma patrimoine canalisation

En priorité 1 du schéma directeur, sur l'action « approche patrimoniale – renouvellement des conduites vétustes », le document 23 555 ml à renouveler pour une valeur de 10 076 000 € HT permettant de renouveler 10 % de patrimoine conduite du SIAEP et de faire économiser ainsi 329 000 m3 d'eau potable.

Le schéma directeur du Boulou estime pour ce patrimoine 4 411 ml pour 1 996 000 € HT dont l'objectif, contrairement au SIAEP) est de viser une moyenne d'âge d'un patrimoine plus qu'un rendement.

L'estimation des travaux a été réalisée au niveau faisabilité, l'estimation est basée sur le remplacement des canalisations existantes par des canalisations en fonte et la reprise des branchements.

Priorité	Action à mener	Caractéristique	Estimation du cout
Priorité n°1	Renouvellement conduite vétuste	≈ 23 555 ml ≈ 1 455 branchements	10 076 K€
Priorité n°2	Renouvellement conduite vétuste	≈ 2 610 ml ≈ 182 branchements	1 403 K€
Priorité n°3	Renouvellement conduite vétuste	≈ 1 392 ml ≈ 92 branchements	549 K€

Figure 15 : extrait du schéma directeur du SIAEP hors Boulou

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Tableau 8 : Gestion patrimoniale – Travaux par priorité

Priorité	Action à mener	Caractéristique	Estimation du cout
Priorité n°1	Remplacement conduite vétuste / Fuyarde	≈ 4411 ml ≈ 335 branchements	1 996 K€
Priorité n°2	Renouvellement conduite vétuste	≈ 3624 ml ≈ 205 branchements	1 674 K€
Priorité n°3	Renouvellement conduite vétuste	≈ 1 595 ml ≈ 99 branchements	858 K€

Carte 6 : Renouvellement des conduites prioritaires

Figure 16 : extrait du schéma directeur du SIAEP Boulou

L'impact de la priorité 1 permettra d'éliminer un débit de fuite de l'ordre de 37,56 m3/h soit 329 000 m3/an correspondant à l'élimination de 80 % du volume des fuites de 2016-2017

Elle permettra de renouveler 10 % de la totalité du réseau du SIAEP

Figure 17 : extrait du schéma directeur

En 2019, le SIAEP a renouvelé 1 500 ml pour 590 822 € soit 6,4 % de la longueur pour 5,9 % de la somme du programme contre 10 % prévus.

En 2020, le SIAEP a renouvelé 1 340 ml pour 568 478 € soit 5,6 % de la longueur pour 5,6 % de somme du programme contre 10 % prévus.

En 2021, le SIAEP a renouvelé 1 218 ml pour 991 501 € soit 5,2 % de la longueur pour 9,8 % de somme du programme contre 10 % prévus. Le renouvellement de la 350 du pont de la petite Provence à Amelie fût un chantier particulier avec un fort cout au ml.

En 2022, le SIAEP a renouvelé 1 584 ml pour 798 818 € soit 6,7 % de la longueur pour 7,9 % de somme du programme contre 10 % prévus.

En 2023, le SIAEP a renouvelé 1 664 ml pour 1 000 705 € soit 7 % de la longueur pour 10 % de somme du programme contre 10 % prévus.

En 2024, le SIAEP a renouvelé 1 455 ml pour 525 577 € soit 6.2 % de la longueur pour 5.2 % de somme du programme contre 10 % prévus.

Intégration du schéma directeur du Boulou en 2025

En 2025, le SIAEP a renouvelé 1 738 ml (1 228 + 510 ml sans compter l'interconnexion) pour 1 351 600 € soit 6.2 % de la longueur pour 11,2 % de somme du programme contre 10 % prévus.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Evaluation : 43.4 % du linéaire pour 55.6 % de la somme, (70 % attendu), pas de modification de la trajectoire. Cette année quasi 1 000 ml fait sous la D115 d'où le coût relatif plus important. Les montants dépensés sont plus importants car dernière année de mandat et utilisation des excédents accumulés.

Actions : continuer à procéder au même niveau de renouvellement minimum ; 6 % du réseau cette année.

II. Suivi du schéma, patrimoine réservoirs

Cette action est plus compliquée à suivre de façon formelle.

Priorité	Action à mener	Caractéristique	Estimation du cout
Priorité n°1	Diagnostic du génie civil Réhabilitation génie civil	*5K€ diag GC* *30 K€* pour local (L)* *80 K€* pour réservoir (R)* ➢ LOU CASTEIL (R) ➢ CAN BOREIL (R) (2) ➢ EL CASTELL (L) ➢ CLARIMOUN (R) ➢ HAUT QUARTIER(R) (3) ➢ AUBIRY (R) ➢ Réservoirs Usine (R) (3)	970 K€*
Priorité n°2	Diagnostic du génie civil Réhabilitation génie civil	*5K€ diag GC* *30 K€* pour local (L)* *80 K€* pour réservoir (R)* ➢ CAN PARTERRE (L) ➢ LATOUR (L) ➢ LA SOLANA (R) ➢ PALALDA (L) ➢ HAUT QUARTIER PALALDA (L) ➢ COL DE BOUSSEILS (R) ➢ COL DE BOUSSEILS (L) ➢ EL CASTELL (R) ➢ CLARIMOUN (L) ➢ NOGAREDE (R) ➢ TERRASSE DU SOLEIL (R) ➢ TERRASSE DU SOLEIL (L) ➢ AUBIRY (L)	705 K€*
Priorité n°3	Aération des locaux	➢ AUBIRY ➢ TERRASSE DU SOLEIL ➢ CLARIMOUN ➢ COL DE BOUSSEILS ➢ PALALDA ➢ USINE *3 K€/ouvrage*	18 K€

Figure 18 : fiche action sur le génie civil, extrait du schéma directeur

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Priorité	Action à mener	Caractéristique	Estimation du cout
Priorité n°1	Diagnostic GC	Principal (600 m³) R0, R2, R3	40 K€
Priorité n°2	Réparation Réservoir principal (600 m³)	Reprise des bétons éclatés dans la chambre des vanne	20 K€
Priorité n°1	Réparation Réservoir R0 (100 m³)	Remplacement de la vitre Mise en place d'une grille à maille fine Imperméabilisation du toit Reprise du béton Imperméabilisation du la cuve Traitement de la rouille et pose d'une peinture de protection sur la conduite.	< 1 K€ < 1 K€ 5 K€ 30 – 40 K€ 10 K€ < 1 K€
Priorité n°2	Réparation Réservoir R2 (460 m³)	Reprise des fissures verticales Etanchéisation de la cuve et de la chambre (partie inférieure) et reprise des équipements endommagés Remplacement de la grille d'aération Reprise des manchettes de scellement (x5) (partie inférieure)	6 K€ 66 K€ < 1 K€ 5 K€
Priorité n°2	Réparation Réservoir R1 (200 m³)	Remplacement des échelles métallique par des échelles inox Elagage de l'arbre	5 K€ 2 K€
Priorité n°2	Réparation Réservoir R3 (200 m³)	Reprise des fissures.	6 K€

Figure 19 : fiche action sur le génie civil, extrait du schéma directeur du Boulou. A noter que les estimations paraissent bien en dessous de la réalité. Par exemple, réservoir R2 estimé 80 k€, réalité

Un pré diagnostic en interne est réalisé chaque année lors du nettoyage des réservoirs. Ce dernier peut modifier les priorités 1 ou 2

Il y 29 diagnostics prévus au schéma directeur pour 165 k€ sur 10 ans. Il y a 19 réhabilitations de réservoir prévues au schéma directeur pour 1 420 k€ sur 10 ans. Il y a 11 réhabilitations de local prévus au schéma directeur pour 283 k€ sur 10 ans.

L'enveloppe prévue sur les réservoirs est de 1 740 k€ sur 10 ans pour 59 interventions soit 168 k€ par an.

En 2019, le SIAEP a réalisé 1 diagnostic pour 4 350 € soit 4 % des diagnostics prévus et 1 réhabilitation de local pour 30 040 € soit 11 % des réhabilitations de local prévue.

En 2020, le SIAEP n'a réalisé aucune intervention sur cette action.

En 2021, Le SIAEP a réalisé 2 diagnostics (+2 en RàR) pour 7 300 € soit 8 % des diagnostics prévus et 1 réhabilitation de réservoir pour 200 000 € soit 6 % des réhabilitations réservoirs prévue

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

En 2022, Le SIAEP a réalisé 3 diagnostics pour 12 875€ soit 12 % des diagnostics prévus et 2 réhabilitations de réservoir pour 298 817,53 € soit 12 % des réhabilitations réservoirs prévue

En 2023, Le SIAEP a réalisé 3 diagnostics pour 11 960€ soit 12 % des diagnostics prévus et 2 réhabilitations de réservoir pour 440 019 € soit 12 % des réhabilitations réservoirs prévue

En 2024, Le SIAEP a réalisé 2 diagnostics pour 8 030 € soit 8 % des diagnostics prévus et 2 réhabilitations de réservoir pour 128 700 € soit 12 % des réhabilitations réservoirs prévue + le début des travaux de réhabilitation du seuil du Riuferrer à 60 % (300 k€) + la création du nouveau drain de can parterre à 100 k€.

En 2025, Le SIAEP a réalisé 2 diagnostics pour 8 580 € soit 7 % des diagnostics prévus et 2 réhabilitations de réservoir pour 176 214€ soit 10 % des réhabilitations réservoirs prévue + la fin des travaux de réhabilitation du seuil du Riuferrer + la création de l'interconnexion avec le Boulou (chapitre 9 du schéma directeur du Boulou) pour 555 k€

Evaluation : 52 % des interventions des diagnostics. 42 % des opérations de réhabilitation, pas de suivi financier car inestimable au schéma directeur avec les diag. Sécurisation du captage du Riuferrer. Sécurisation de l'approvisionnement en AEP du Boulou

Actions : continuer à procéder au même niveau de renouvellement.

III. Suivi de l'ILVNC (Indice Linéaire des Volumes Non Comptés) et ILP (Indice linéaire des Pertes)

Cet indicateur est une autre façon de déterminer le rendement du réseau, basé sur le même principe que ce dernier mais en y intégrant la longueur de réseau permettant donc de pondérer les pertes en fonction de la taille du réseau. Comme n'importe quel indicateur, il résume et synthétise plusieurs notions et donc perd en « subtilité » mais gagne en compréhension générale. C'est aussi un indicateur contractuel avec Vall'Aigua, 3 m^3/jr/km en 2033.

On sait que pour le Syndicat les 2 indicateurs sont totalement corrélés (0,99 de coef de corrélation) depuis 2012 et qu'alors le volume le plus important à traiter pour améliorer le rendement est le volume de perte.

Pour rappel, en 2024, nous avions abandonné les objectifs du schéma directeur qui étaient irréalistes pour se concentrer sur ceux de Vall'Aigua

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

DocuSign Envelope ID: 9E41FDE8-D1EB-495E-8F45-E96E1E5D2560

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 066-200092724-20231025-12-CC

55.2. Maîtrise des pertes du réseau

Le Concessionnaire s'engage à mettre en œuvre tous moyens techniques afin de limiter les pertes du réseau.

Le Concessionnaire s'engage à atteindre au minimum pour le réseau de distribution un indice linéaire de perte (ILP) inférieur ou égal à :

ENGAGEMENT DU CONCESSIONNAIRE

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
ILP maximal (m^3/j/km)	4,5	4,3	4,2	4,0	3,8	3,7	3,5	3,3	3,2	3,0

Figure 20 : rappel objectif contractuel ILP de Vall'Aigua

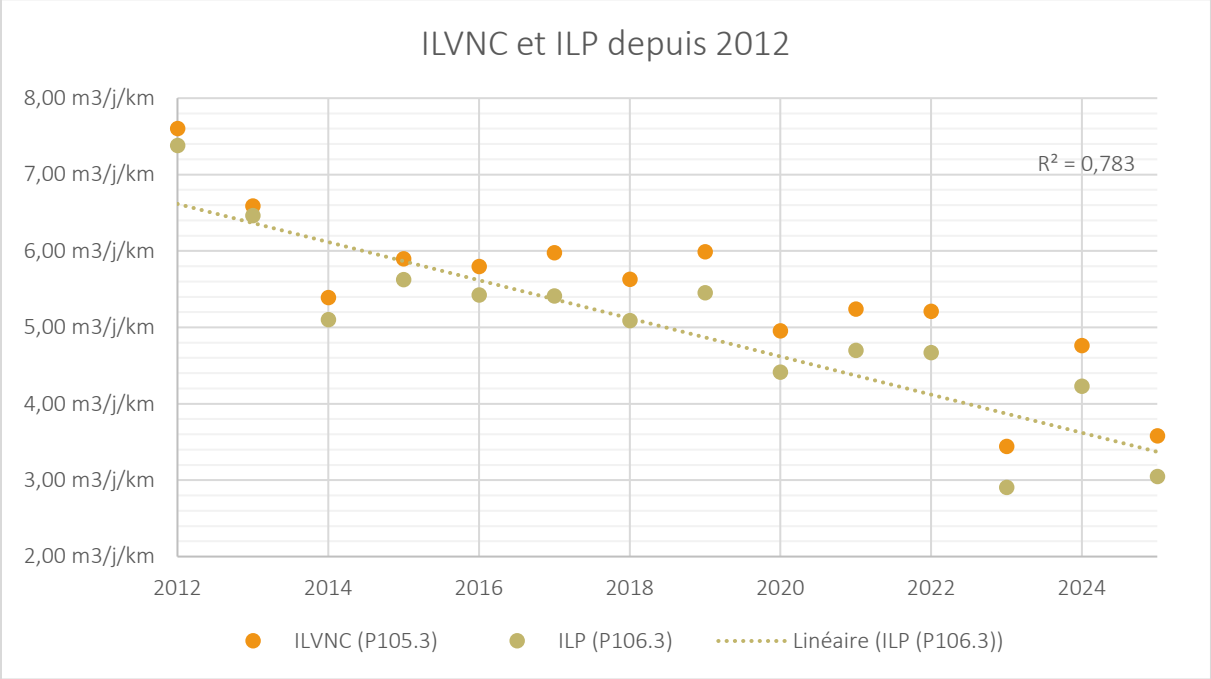


Figure 21 : valeur de l'ILVNC et de l'ILP depuis 2012,

L'objectif de Vall'Aigua est de 4,3 pour 2025, il s'établit à 3,05, objectif rempli.

Evaluation : **En 2025, l'objectif est quasi celui du terme du contrat, 234 000 m^3 de fuite.**

Pour information, l'ILP 2025 du Boulou est à 7 m^3/j/km. L'accord conclu est que l'année 2025 du Boulou est une année de transition avant d'intégrer Vall'Aigua. Objectivement le résultat du Boulou n'est pas bon, malgré une grosse partie des moyens de Vall'Aigua déjà déployés sur le Boulou.

L'autre point étonnant est la chute de 2022 à 2025, de 4,3 à 7 en 4 ans soit de 91 000 m^3 à 150 000 m^3. Sur un temps plus long, on est revenu au niveau de fuite de 2020. De 2018 à 2025 soit 8 années d'exercice pas grand-chose n'est logique au niveau des paramètres de performance réseau.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Il apparaitrait alors que les années 2023 et 2024 seraient les plus représentatives du fonctionnement réel soit entre 440 et 480 000 m^3 mis en distribution autour de 340 000 m^3 consommés autorisés et donc entre 110 et 140 000 m^3 de fuite.

En 2026, le Boulou sera aussi exploité par Vall'Aigua et l'objectif 2033 change pour 3,2 soit 321 000 m^3 de fuite

Avec les pertes du Boulou, le volume de fuite serait de 390 000 m^3 pour tout le système SIAEP donc un ILP de 3,9 m^3/j/km.

Le Concessionnaire s'engage à atteindre au minimum pour le réseau de distribution un indice linéaire de perte (ILP) inférieur ou égal à :

ENGAGEMENT DU CONCESSIONNAIRE

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
ILP maximal (m^3/j/km)	4,3	4,1	3,9	3,8	3,6	3,5	3,3	3,2

Figure 22 : nouveaux objectifs par suite de l'intégration du Boulou dans Vall'Aigua.

Evaluation : Dans ce contexte, on est au niveau de l'objectif de 2028.

Actions : La tendance est bonne. Mettre une grosse partie des moyens pour faire remonter le secteur du Boulou

III. Autres indicateurs à suivre (p1 sur schéma directeur)

Fiche action 1 : réactualisation de la DUP

En 2025, tous les objectifs de protection de la DUP sont remplis. La courbe de tarage suite à la modification du seuil et donc du profil est en cours. En attente aussi de la modification de la DUP de can parterre pour intégrer le nouveau puit.

Le suivi est en place

Sur la protection de la ressource du Boulou, le suivi a été mis en place

Evaluation : 100 % de protection de la ressource

Actions : continuer le suivi

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Fiche action 2 : compteur de distribution Véolia

En 2023, cette action avait été totalement accomplie. Dans le contrat Vall'Aigua, 10 nouveaux compteurs sont prévus afin d'optimiser encore plus la sectorisation.

En 2024, 7 sur 10 ont été posé, les 3 derniers sont programmés courant 2025,

En 2025, 10 sur 10 ont été posé

Evaluation : 100 %

Actions : suivre la disponibilité de l'information, 95 % des jours

Pour information, il est prévu un débitmètre supplémentaire sur les investissements concessifs du Boulou en 2026

Fiche action 3 : recherche active de fuite Véolia

En 2024, les modalités ont changé et sont bien supérieures à celles du schéma directeur

Ces objectifs sont associés aux seules interventions du Concessionnaire en matière d'efficacité dans l'identification et la réparation des fuites.

En matière de moyen pour l'atteinte de ces objectifs, le Concessionnaire s'engage notamment à :

- Inspecter un minimum de 214 ml de réseau par an
- Limiter à 4% les volumes consommés non comptés
- Surveiller les 25 compteurs APILINK existants
- Renouveler sur la 1ère année du contrat les compteurs des gros consommateurs (> 2 000 m^3) par des compteurs statiques à ultrason
- Réaliser un diagnostic permanent du réseau avec suivi en continu des volumes distribués par secteurs par rapport au volumes consommés via l'outil Water Loss Management
- Réaliser des campagnes de recherches de fuites sur la totalité du réseau, dont 1 campagne annuelle par chien
- Mettre en place les appareils de comptages (10 débitmètres de sectorisation)
- Recycler les eaux utilisées pour l'instrumentation

Figure 23 : recherche fuite schéma directeur

En 2024, 223 km ont été inspecté soit 104 %, les volumes non compté pèsent 3,9 %, le rapport APILINK a été remis, 71 sur 73 des gros compteurs ont été renouvelés soit 95 % d'avancement, le Waterloss est en cours de déploiement (en attente de la télérelève), la campagne avec les chiens a été faite sur 4 jours au mois d'octobre et novembre (pas très concluante), le recyclage des eaux des instruments a bien progressé mais nous sommes incapables de donner un état concret

En 2025,

- 215 km ont été inspecté soit 100 %,
- les volumes non comptés pèsent 2,6 %,
- le rapport APILINK a été remis,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

- 73 sur 73 des gros compteurs ont été renouvelés soit 100 % d'avancement,
- le Waterloss est déployé et fonctionnel ; c'est en cours d'ajustement (début 2026 c'était quasi à 100 %). Ça s'appelle bi aps maintenant
- la campagne avec les chiens a été faite sur 2 semaines au mois d'octobre (pas très concluante),
- le recyclage des eaux des instruments est terminé fin 2025, 250 m^3 économisé sur 1 an (estimation). Un retour sur une année complète est prévu sur 2026.

Pour les compteurs suivre la fiche action 2

Evaluation : Plutôt conforme aux objectifs

Actions : Poursuivre l'effort.

Fiche action 6 : réhabilitation du décanteur

En 2019, le dévoiement des eaux a été réalisé pour 22 k€ (30 k€ prévu)

En 2020, le diagnostic a été fait pour 5 000 € (10 k€ prévu)

La réhabilitation paraît très compliquée car il est difficile de by passer cet ouvrage.

La prestation de by pass a été intégrée au BPU du nouveau marché de Vall'Aigua pour 298 k€ HT sans compter la prestation de réparation.

La commande de l'unité mobile (300 k€) est faite. Les financeurs ont été mis au courant. Le rapport PRO est prévu pour automne 2026

Evaluation : en progression

Actions : 2026 finir les évaluations et retour d'expérience de Vall'Aigua et transposé ça sur un PRO avec les entreprises

Fiche action 7 : mesures des MES en rejet de l'usine

En 2020, le délégataire et le SIAEP du Vallespir ont élaboré un protocole de mesure des MES, DBO5 et DCO5 sur les nettoyages de filtre, purge quotidienne et mensuelle du décanteur. La quantité de matière sèche dans le tunnel a été estimée par un échantillonnage autour de 30 kg. On lave alors sur 5 jours afin de diluer les MES en-dessous de 9kg/jour

Evaluation : les filtres sont nettoyés 2 fois par semaines permettant de limiter les rejets en dessous des 9 kg jour, les autres paramètres étant très en dessous des limites. 2024 pas de dépassement

Actions : Continuer à surveiller les paramètres, 2024 et 2025 ok

Fiche action 8 : sécurisation des ouvrages

En 2020, 4 ouvrages sur 16 ont été équipés d'alarmes pour 4 000 € (107 k€ prévu au schéma directeur)

En 2021, 12 ouvrages sur 16 ont été équipés d'alarmes pour 15 000 €.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

En 2020, 1 ouvrage sur 25 a été équipé de EPC pour 3 000 € (95 k€ prévu au schéma directeur)

En 2021, 24 ouvrages sur 25 a été équipé de EPC pour 40 000 € (95 k€ prévu au schéma directeur)

En 2023, 11 ouvrages ont été d'alarmes pour les accès à l'eau accessibles depuis l'extérieur pour 12 572 €

En 2024, pas d'avancée, il a été décidé d'équiper aussi les clôtures des sites de captation ou de production

2025, protection des sites du Boulou, prélèvement, production et stockage

Evaluation : 100 % en alarmes (Boulou compris), 80 % en EPC (nouvelle norme de protection des pompes avec produit), 5 sites non électrisés sans alarmes (la Tour, HQ Palalda, terrasses au soleil, coll de bousseils et Palalda). Les clôtures ont été installés.

Actions : En 2026, un agent sera recruté pour récupérer les emprises foncières et finir les protections

Suivi de l'indice de gestion patrimoniale

En 2020, 120/120 pour cet indicateur, le contrat de DSP visait aussi 120

Les lacunes révélées en 2023 ont été comblées en 2024,

En 2025, il a été décidé de lancer en 2026, le recollement complet en catégorie A des branchement et réseaux du SIAEP

Evaluation : 100 %

Actions : campagne de relocalisation

Suivi du déploiement de la télérelève

Option obligatoire : Mise en œuvre de la télérelève sur l'ensemble du périmètre concessif	30/06/2025	1 767 025 €, dont 660 325 € pour équiper les compteur (installation modules émetteurs)	Equipements : Bien de retour

A défaut de respect des délais de réalisation de ces investissements, le Concessionnaire est soumis à une pénalité prévue à l'Article 107.

En 2025, le parc est télérelève à 96,5 % et 99 % de ces derniers sont connectés. Les 2 facturations de 2025 ont été faites par télérelève sans souci majeur. Les abonnés reçoivent bien les alarmes de débit continus.

Le reliquat non équipé sont des compteurs très compliqués à atteindre ou des retours très lents. A noter qu'une 20aine par mois sont équipés et qu'une centaine d'abonné ont formellement refuser la télérelève et paient pour la relève manuelle. Pour idée, 160 supplémentaires ont été équipés au jour d'écriture en 6 mois.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

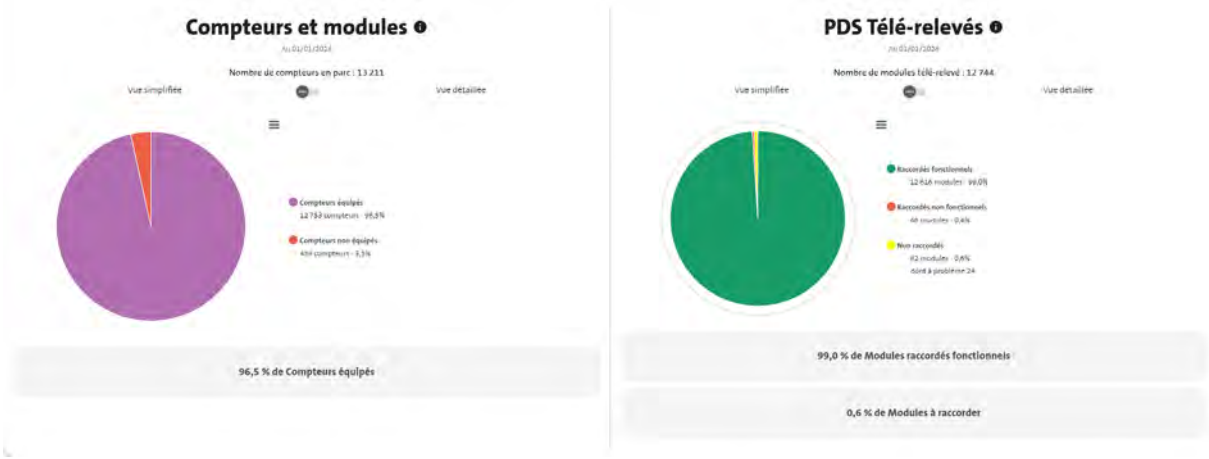


Figure 24 : état de la télérelève au 1/1/2026, à gauche l'avancée des équipements compteur, à droite l'avancée de la remontée d'info et donc du déploiement du réseau

Evaluation : en 2025, l'objectif est rempli

Actions : Entretenir le système.

A noter qu'en 2026, le parc du Boulou sera lui aussi équipé

Suivi déploiement topkapi

TOPKAPI	Dès le démarrage du contrat	37 128 €	Logiciel : bien de retour

Topkapi doit venir se substituer à la supervision actuelle de l'usine et doit s'étaler à tous les ouvrages, et couvrir la sectorisation et la télérelève (pas de pilotage seulement de l'info)

La collectivité a voulu que le déploiement soit interne avec des techniciens formés réalisant les opérations de création hormis la partie graphique ce qui a nécessité une mise à niveau conséquente

Une remise à jour de la supervision de l'usine s'est révélée nécessaire à l'avancée du projet ne pouvant pas être intégrée tel quel à Topkapi, ce qui a pris un temps considérable

Pour les 2 raisons citées précédemment, l'échéance a été reculée. On vise alors une supervision usine pleinement opérationnelle et remplaçant l'actuelle pour la fin 2025.

On vise une supervision effective des 26 sites pour la fin 2026, soit 2 à 3 sites par mois avec le modèle du réseau sans sectorisation

On vise une supervision effective pour l'usine et les 4 sites du Boulou fin 2027

On vise le modèle du réseau avec sectorisation complète tout SIAEP pour fin 2027

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 25 : visuel du l'usine de prod

Evaluation : fin 2025, 100 % des sites du SIAEP hors Boulou sont connectés. Les modèles graphiques des ouvrages ont été validés. Tous les ouvrages de production sont pleinement opérationnels et la moitié des réservoirs sont modélisés.

Actions : Finir d'intégrer les informations sur les modèles graphiques. Lancer l'intégration du Boulou

Centrale photovoltaïque

Installation d'une centrale d'autoconsommation photovoltaïque (30 kWc, champ composé de 2 lignes de 15 kWc avec 1 onduleur ; 50 000 kWh/an d'autoconsommation, soit 7 590 €/an d'économie)	31/12/2024	100 355 €	Equipement : bien de retour

Pour le fonctionnement de l'usine, sur les 2 réservoirs 1 000 m^3.

La mesure de la consommation électrique se fait par les index des compteurs électriques. En conséquence, en 2025, l'influence des panneaux ne peut être déduite que par la réduction des index mesurés.

Le souci pour évaluer la performance de la mesure *in fine* sur le coût réel de l'énergie est alors la concomitance de la mise en place de nouvel ozoneur. Ce dernier fait économiser réellement une énergie très importante (de 55 000 à 5 600 kWh/mois). Sans compter l'amélioration de tous les autres équipements.

Donc en 2025, il y a eu 16 % d'économie sur l'énergie prise sur le réseau

Evaluation : installation d'un équipement pouvant mesurer la provenance de l'énergie consommées fin 2025. 50 000 kWh ont été produits grâce au panneau au 31/12/2025 sur 330 000 de besoin

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Actions : Continuer la production. Suivre la remontée du nouvel appareil afin d'obtenir le besoin de complétion journalier par la grille.

Outils de gestion de rendement et fuite

Water Loss Management (traitement des données de télérelève pour le calcul des performances réseaux)	Sectorisation réseau : 31/12/2024 Consommation télérelevées : 30/09/2025	21 184 €	Outil : Bien de la Société dédiée Données : bien de retour

Afin de tirer le meilleur parti de la nouvelle sectorisation et de la télérelève un nouvel outil doit être mis en place afin de faciliter le travail de l'équipe de recherche de fuite. Ce sont les principales infos de ce logiciel qui seront remontées dans le Topkapi par la suite

Evaluation : Application opérationnelle

Actions : Reste à calibrer l'application en conditions réelles

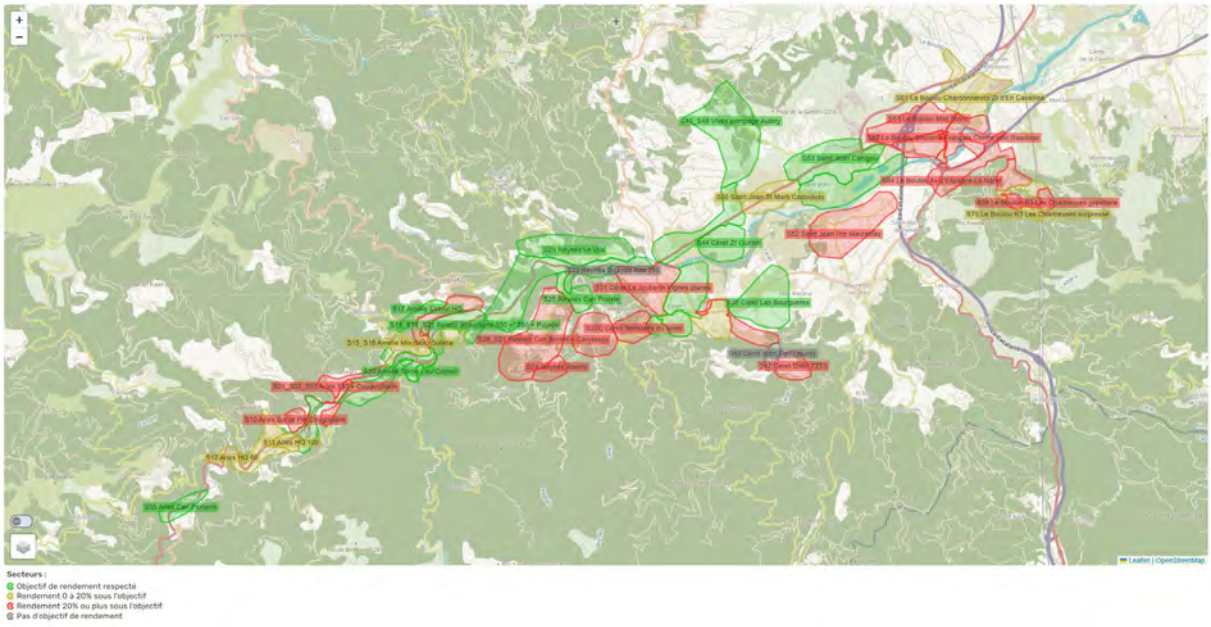


Figure 26 : secteurs sur l'application

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Travaux

I. Travaux AEP rues Clémenceau et Amade à Céret

Le renouvellement concerne 190 ml en Ø 150 en fonte ductile sur la partie Clemenceau (rue principale), 85 ml en Ø 125 sur la partie sud de la rue Amade puis 130 ml en Ø 80 sur le reste de cette rue, tout en fonte ductile. Le maillage sera rationalisé sur la rue Jean Amade. Ce tronçon comprend 30 branchements dont 6 compteurs à remettre en limite de propriété.

Le renouvellement AEP sera simultané à la réfection VRD complète des 2 rues par la commune de Céret

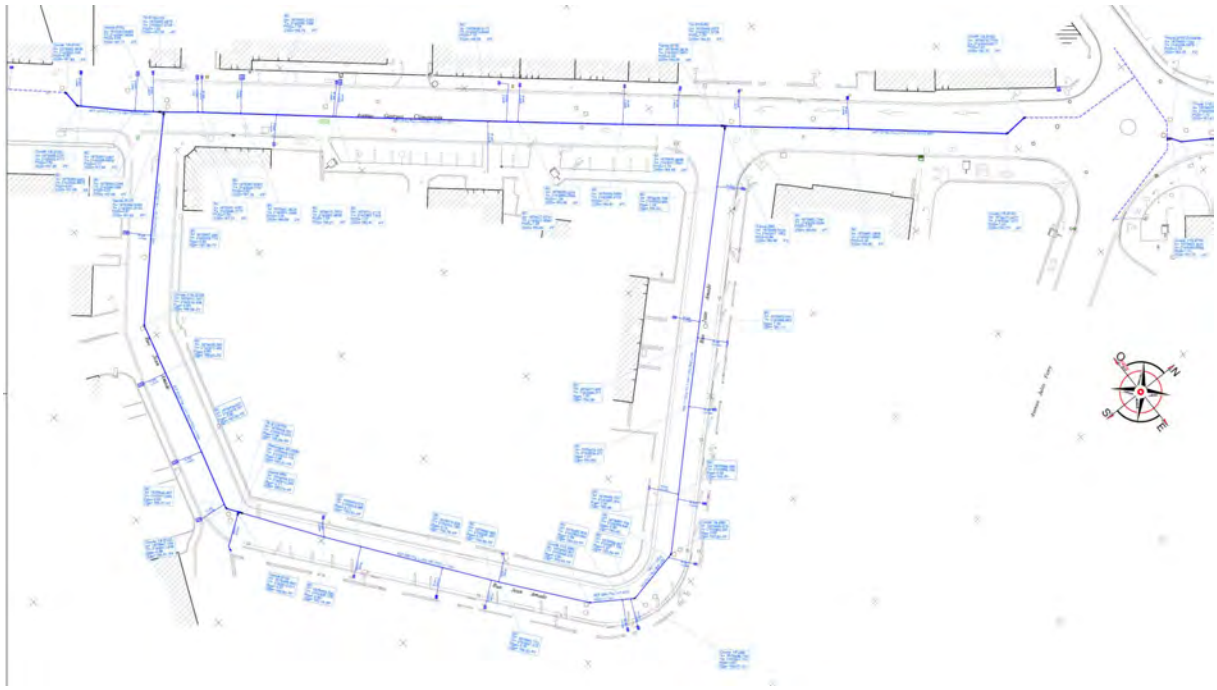


Figure 27 : récolement

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 28 : photo de chantier

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Coût total : 173 277 € HT

Subvention : 81 900 € par l'AERMC

II. Réhabilitation du seuil du Riuferrer +création d'une passe à poisson

Suite au diagnostic de Ginger en 2021, il s'est avéré que le seuil permettant le captage de l'eau et autorisé par DUP en 2018 était en très mauvais état. Pour éviter de perdre les centaines de milliers d'euros investit pour respecter la DUP, de repartir sur une procédure complète d'autorisation en cas de déplacement, et faisant confiance aux anciens et aux plus de cent ans de présence d'un seuil à cet endroit ; les élus ont donc décidé de se lancer dans la réfection de ce dernier.

La DDTM, l'OFB, l'Agence de l'eau, le département et le SMIGATA avec le BE Pure ingénierie ont été associé à l'élaboration du projet.

En début 2023, la phase PRO a été validée par tout le monde. L'ouvrage intègre les toutes dernières normes de construction, est calibré pour les débits de la DUP, est dimensionné pour résister aux pires crues connues (l'Aiguat de 1940) et incorporera une passe à poisson.

Le chantier s'est déroulé sur 4 mois de juillet à octobre 2024.

Il a été pré validé par les services de l'état en avril 2025 sous réserve des hauteurs de chutes non conformes. Il a fallu retravailler toutes les hauteurs de fermeture des échancrures et créer dans la rivière un bassin avec des enrochements afin de remonter le niveau de la dernière chute.

Le 12/12/2025, les services de l'Etat ont réceptionné l'ouvrage.



Figure 29 : micropieux

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 30 : fondations en cours

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 31 : ouvrage fini

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 32 : ouvrage fini

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 33 : photo seuil terminé

Cumul des opérations depuis le début 630 480 € HT dont 96 656 € d'étude

Subvention : 295 000 € par AE RMC + 29 514 € pour le CD 66

Emprunt spécial caisse des dépôts : 115 000 €

III. Réhabilitation réservoir canigou 2 à 250 m3

Suite au diagnostic de Ginger en 2023, le SIAEP a engagé durant l'été 2024 un chantier de nettoyage intérieurs radiers, voiles et plafonds et étanchéité intérieure voile, radier et plafond (type C, REI, CCL) de la cuve de 250 m3 + GE pour chauffage + mise en sécurité accès par le haut + reprise des désordres extérieurs (sondages, injection, planéité, purge revêtement voile, etc..) et étanchéité extérieure crépis imperméable pour voiles + réparation étanchéité extérieure toit + protection en gravier + pose barbacane

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 34 : purge extérieure et accès

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 35 : pose tissu en sous face

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 36 : intérieur terminé

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 37 : étanchéité extérieure réparée

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 38 : Extérieur enduit pour l'imperméabilité

Coût total des travaux : 69 532 € HT

Aides : 55 625 € notifiés

IV. Réhabilitation réservoirs Can Boreil à Reynès

Suite au diagnostic de Ginger en 2022, le SIAEP a engagé durant l'été 2024 un chantier de réservoirs de Can Boreil 1 et 2 – Reynès – Reprise des désordres intérieurs radiers, voiles et plafonds (purge, cohésion (sur blocs creux C2), oxydation, etc..) et étanchéité intérieure voile et radier (type C, REA, CAD) et plafond (type C, REA, SEL) des cuves de 50 et 60 m3 + 3 traversées C2 dont une création en DN 100 refoulement & 5 traversées C1 + GE pour chauffage + reprise des désordres extérieurs (acrotères, maçonnerie, planéité, revêtement voile, etc..) et étanchéité extérieure crépis imperméable pour voiles et lès de bitume pour dômes + isolation (autoporté en cuve 1)+ protection en gravier dôme C2 + interconnexion de la DN 100 refoulement (détail voir CRs et devis)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 39 : préparations extérieures en cours

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

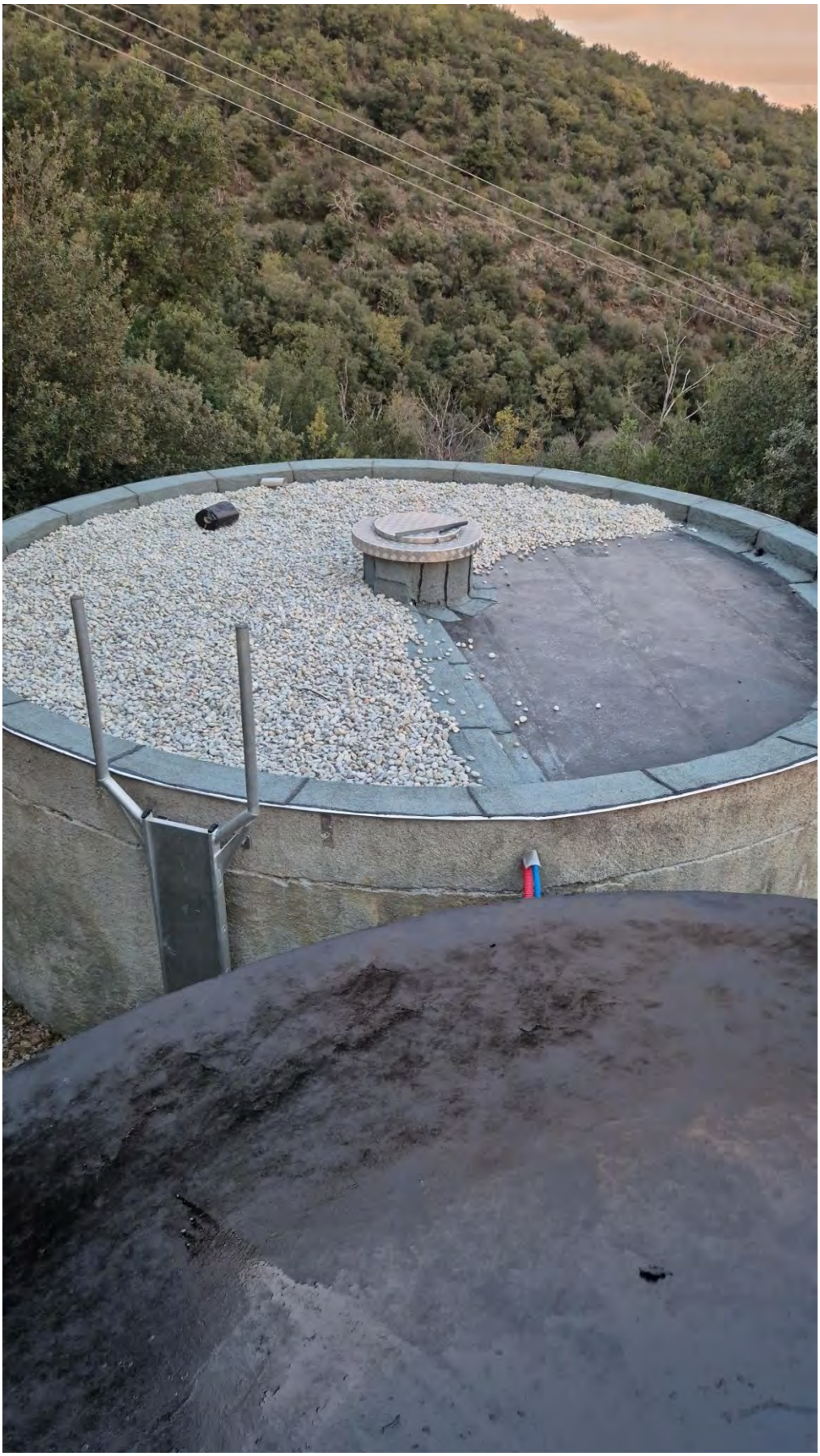


Figure 40 : étanchéité extérieure en cours

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 41 : cuve derrière terminée

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 42 : cuve dedans terminée

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 43 : reprise canalisations local

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Coût travaux total de l'opération : 140 000 € HT

Aide : 84 961 par CD 66

V. Réhabilitation D115 traversée du pont de Reynès

Le projet est localisé sous la départementale qui traverse le Vallespir dans la localité du Pont de Reynès rattaché à la commune du même nom (66400) Cette rue a été identifiée comme fuyarde et placée en priorité 1/2 par le schéma directeur de 2018. Il se situe dans la continuité du renouvellement de la conduite en 250, fondamentale pour l'alimentation des communes en aval, conduite sous D115 dont une partie a déjà fait l'objet d'une demande en début 2024, « D115 sortie de Céret ». **Comme ce tronçon, le projet en question dans ce document a été posé avant les années 1960.**

Le renouvellement concerne **250 ml en Ø 250 en fonte** que l'on transformera en fonte ductile sur toute la partie principale. On reprendra aussi les 2 maillage en 60 (que l'on va transformer en 125) et en 125 pour sortir de l'emprise de la départementale. **16 branchements** (quelques-uns existants sont à individualiser) sont concernés dont 15 sont à remettre en conformité. Pour situer, on démarre de la boulangerie juste après le pont (vers le haut Vallespir) jusqu'à la fin du parking/atelier de menuiserie

Le renouvellement est donc prévu 700 m à la suite de celui de la D115 à la sortie de Céret, du pont à la sortie du hameau. C'est la départementale et seule route d'accès pour le haut de la vallée. La gêne occasionnée sera donc conséquente.

L'agence routière nous demande une réfection pour circulation T3+ donc remblai en 0/31,5 jusqu'à -24 cm, puis 18 cm de grave bitume puis un enrobé à chaud

A noter que l'agence routière reprend la chaussée après notre intervention. Il est donc important d'en profiter puisque ça permet de diminuer les coûts de réfection et de grouper toutes les interventions afin d'augmenter l'efficience et de ne plus à avoir à y revenir alors que la chaussée sera neuve.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 44 : travaux en cours

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 45 : photo de l'avancée du chantier

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

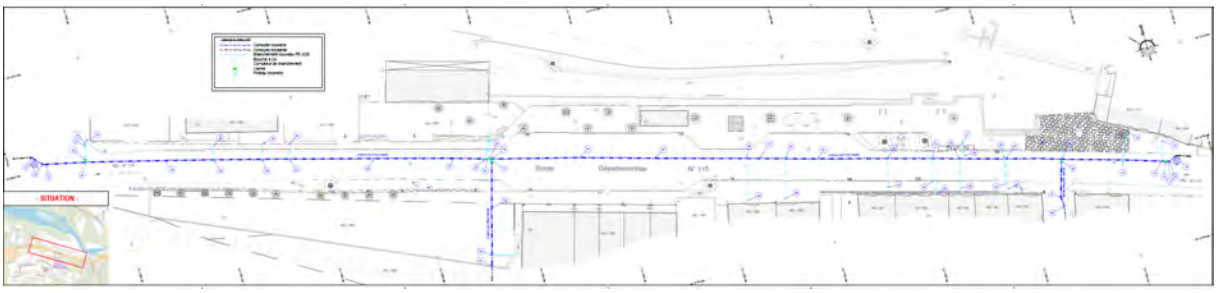


Figure 46 : plan de recollement,

Coût final de l'opération en 2024 : 236 031 € HT

Aides : 30 000 € par l'AE et 23 000 CD 66

VI. Renouvellement rues closes et estrat à SJPC

Le projet est localisé sur les rues de la close et de l'estrat à St Jean Pla de Corts (66490) Ces rues ont été identifiées comme fuyardes et placées en priorité 1 avec de nombreuses fuites par le schéma directeur de 2018. Il se situe dans la continuité du renouvellement de la rue du boulodrome

Le renouvellement concerne 140 ml en Ø 60 en amiante ciment que l'on transformera en fonte ductile sur toute la partie principale, la rue de la close. Pour l'autre rue, c'est seulement 50 ml en amiante ciment que l'on reprend en Ø 60 fonte ductile. 14 branchements sont concernés dont 6 sont à remettre en conformité.

Le renouvellement est donc prévu directement à la suite de celui de la rue du boulodrome.

A noter que la mairie de Saint Jean a un projet de réhabilitation du réseau EU dans le même temps.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 47: avancée du chantier rue de la close

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 48 : chantier rue estrat

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

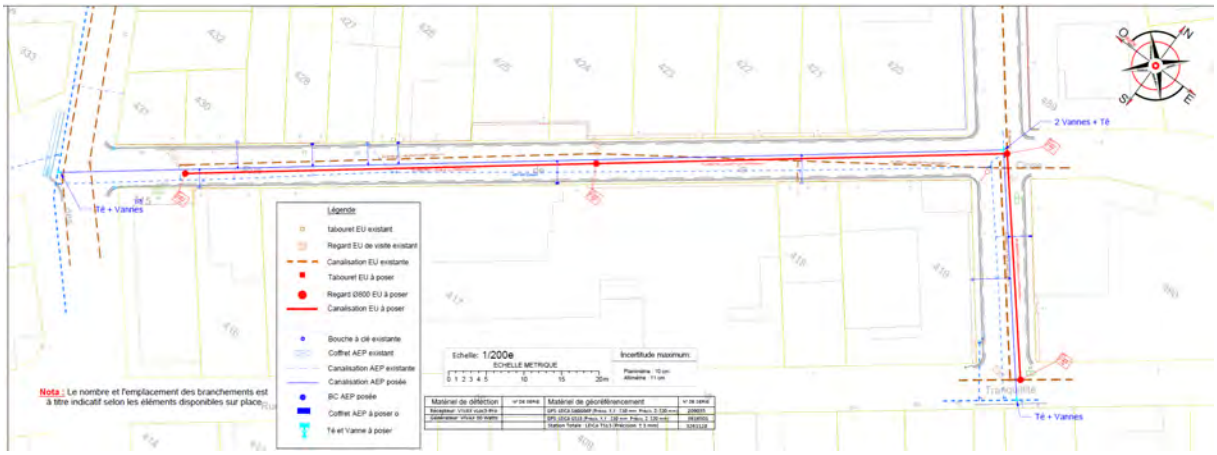


Figure 49 : recollement

Coût final de l'opération : 97 803 € HT

Aides : 49 000 € l'AE et 10 000 € le CD 66

VII. Transformation de l'ancien bâtiment désaffecté du garde vanne en siège du Syndicat

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Tout début 2024, les élus du SIAEP ont validé l'AVP par un architecte afin de reprendre le bâtiment vieillissant et de le requalifier en salle de réunion et bureau ; d'en faire un vrai siège pour le SIAEP et de quitter la mairie d'Arles.



Figure 50 : en haut APD rez de chaussée, en bas APD bureau

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Au printemps 2024, le CS a validé le Pro définitif et un marché pour la démolition et désamiantage est passé. La prestation a débuté en septembre 2025

Dans le même temps un marché de 9 lots est passé pour la requalification du site.

RECAPITULATIF DES OFFRES MIEUX-DISANTES - BASE + PSE 1 & 2 - BORNE IRVE & PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE								
LOT	INTITULE	Date estimations	Montants HT	Montants TTC	Entreprises mieux disantes	Montants HT	Montant TTC	Delta %
01	MAC - Gros oeuvre	09/10/2024	94 422,87 €	113 307,44 €	MARTELO ET FILS	85 797,16 €	102 956,59 €	-9,14%
02	PLA - Doublages / Cloisons / Faux plafonds	09/10/2024	26 102,61 €	31 323,13 €	CAUSADIAS	24 934,51 €	29 921,41 €	-4,48%
03	CAR - Carrelages / Faïences	09/10/2024	11 516,18 €	13 819,42 €	ROUSSILLON CHAPE	11 326,51 €	13 591,81 €	-1,65%
04	PEI - Peintures	09/10/2024	12 443,12 €	14 931,74 €	CAUSADIAS	10 703,05 €	12 843,66 €	-13,98%
05	MEX - Menuiseries extérieures aluminium	09/10/2024	39 430,00 €	47 316,00 €	RENON	33 804,00 €	40 564,80 €	-14,27%
06	MEN - Menuiseries bois	09/10/2024	22 492,99 €	26 991,59 €	SOLIDE SURFACE CREATION	21 999,00 €	26 398,80 €	-2,20%
07	PLO - Plomberie / Sanitaires / CVC	09/10/2024	31 455,00 €	37 746,00 €	AXAIR	30 841,30 €	37 009,56 €	-1,95%
08	ELE - Electricité courants forts et courants faibles	09/10/2024	54 724,00 €	65 668,80 €	SAGUY	56 431,43 €	67 717,72 €	3,12%
09	SER - Serrurerie	09/10/2024	10 425,00 €	12 510,00 €	LEONARD & OLIVE	9 342,00 €	11 210,40 €	-10,39%
			303 011,77 €	363 614,12 €		285 178,96 €	342 214,75 €	-5,89%

Figure 51 : résultat de la passation de marché, la valeur à gauche correspondent à l'estimation, celle de gauche à la réponse

Le démarrage de l'opération a eu lieu le 9 janvier.

La réception du chantier a eu lieu le 1er décembre 2025



Figure 52 : étage fini

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 53 : extérieur en cours

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 54 : salle de réunion en cours

Coût final de l'opération : 434 666 € HT dont 66 858 € (architecte diag amiante, géotechnie) d'étude

Cout équipement informatique : 24 377 € HT

Meubles : 13 423 € HT

VIII. Dévoiement de la canalisation du pont de Fonfrède

Début 2024, le département décide d'élargir le pont sur la route départementale « route de la forêt » à la sortie de Céret. Entre le tablier et la route passait une canalisation AEP 150 acier qui permet le remplissage du réservoir « terrasse au soleil » à partie de celui des HQ de Céret.

Pour les travaux de département, il fallait donc dévier les ouvrages pendant le temps des travaux et en reposer des nouveaux sous le nouveau pont.

Il a donc été décidé de dévier en PEHD 150 le réseau AEP (et le réseau EU en parallèle avec un poste temporaire) sur une passerelle en IPN enjambant le Rec à un 10aine de mètres du pont.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Un fois que le département a posé les nouvelles dalles pour élargir, ils nous avaient prévu assez de place pour placer nos cana dessous l'élargissement. L'encorbellement a été traité comme habituellement, des support inox fixés sur la structure du pont par une platine avec suffisamment de réservation pour toujours mettre le nombre d'écrou nécessaire, des tiges filetées inox insérées dans le béton et scellées, la structure inox ne faisant que supporter les canalisations afin de laisser le libre mouvement entre le pont et ces dernières (évitant les contraintes induites par les mouvements du pont sur les canalisation) et un collier cerclé fixant la cana et reposée sur les supports, en inox pour faciliter la manutention sur un échafaudage.



Figure 55 : passerelle temporaire permettant le passage de l'AEP et l'EU, au fond le poste de relevage temporaire

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 56 : vue depuis l'autre rive avec l'échafaudage permettant la pose de la cana en encorbellement définitive

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 57 : les ouvrages définitifs, à gauche l'EU avec coudes à rotule réglable, à droite AEP en inox avec le calorifugeage en cours.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

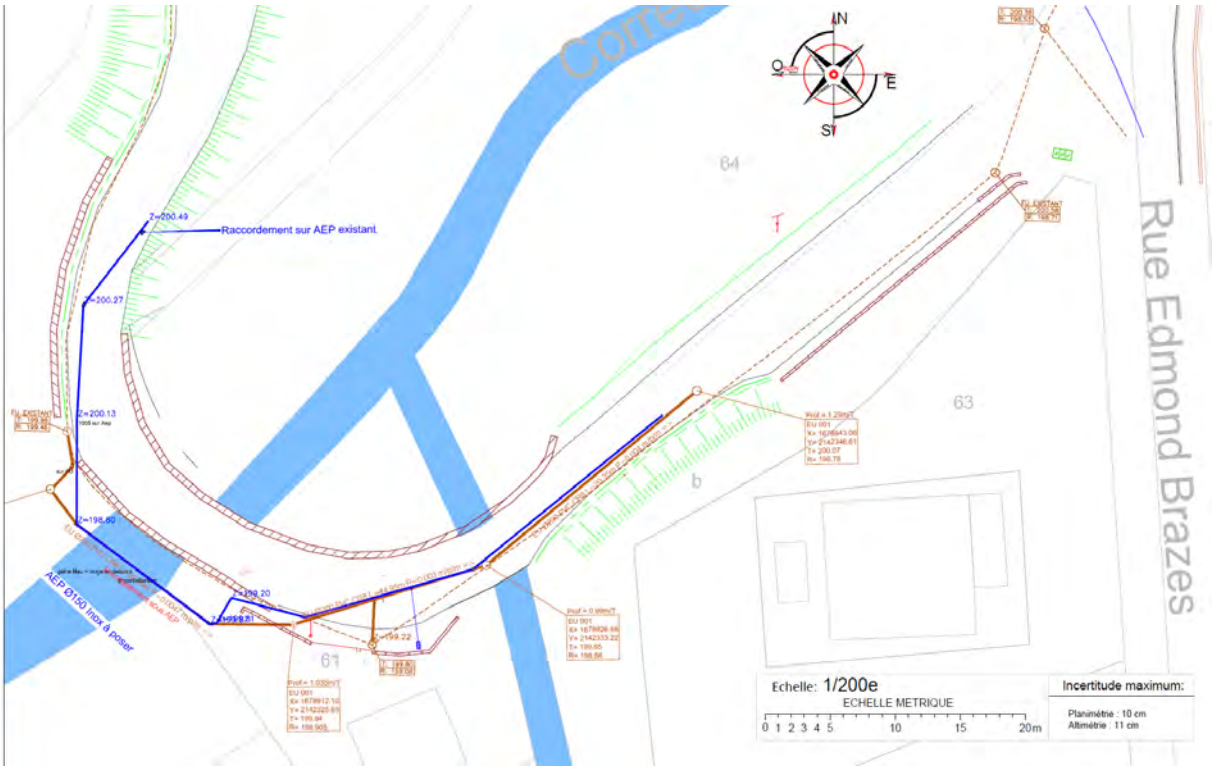


Figure 58 : recollement de dévoiement du pont de fonfrède, EU compris

Coût final de l'opération : 114 298 € HT

IX. Réhabilitation réservoir Pin Parasol à Arles sur Tech

Ce réservoir sert de stockage pour distribuer toutes les maisons sur la rive droite du Riuferrer, la rivière traversant Arles. Ce réservoir sert aussi a alimenté toutes les maisons sur la rive gauche et le complexe des écoles, en somme tous les usagers se situant à l'ouest l'écusson central donc une bonne moitié des usagers de la commune. L'autre moitié est alimenté directement par l'usine d'eau potable.

Suite à l'inspection annuelle de 2019, 2021 et 2023 et aux observations, il a été décidé de mandater un cabinet d'ingénierie spécialisé afin qu'il réalise un diagnostic complet de l'étanchéité, du béton, du ferraillage et de la structure générale sur le radier, murs et voile. Les conclusions du rapport sont tombées milieu 2024 et nous préconisent donc de reprendre l'intérieur des cuves par une purge, un ajout d'enrobage, une passivation des armatures et une classe d'étanchéité de type résine.

Vu que l'on isole la cuve, pour reprendre le GC, c'est l'occassion de reprendre les traversées de voile qui sont bien abimées. L'hydraulique intérieure a été repensée et reprise par le délégataire dans le même temps.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Le diagnostiqueur nous préconise de reprendre aussi le GC extérieur de la cuve notemment avec une étenchéité en bonne et due forme sur le dôme. Les différents défauts ponctuels constatés sur l'extérieur de la cuve et du local seront aussi repris afin de garantir l'imperméabilité depuis l'extérieur.

Le plafond du local sera traité de la même facon que le dôme. L'intérieur du local a été purgé et repris avec du mortier léger de ragrage (R3 vs R4 dans cuve) et des aérations ont été installées pour assainir l'air du local.

On peut facilement isoler la cuve en régulant le pompage du remplissage pour maintenir une pression. Pour se faire, avant les travaux, on a installé un by pass entre le refoulement et la distribution avec une mesure de pression. On a changé les pompes en bas afin qu'elle puisse réguler et maintenir une pression de consigne au niveau du by pass. En résumé, on simule la hauteur d'eau du réservoir en maintenant une pression au sommet, solution demeurant beaucoup moins confortable qu'une vraie cuve. Par contre, le SIAEP remplace systématiquement les anciennes pompes par des pompes variables permettant une meilleure régulation du remplissage, évitant les coups de bélier et économisant l'énergie.

Vu l'accès, l'installation et le repli se sont fait par héliportage.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 59 : héliportage en cours, vue de l'intérieur

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 60 : héliportage en cours

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 61 : reprise des sorties du réservoir avec le by pass, la mesure de pression se fait au niveau de la ventouse au milieu à gauche

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 62 : cabane de chantier et GE pour le chantier

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 63 : intérieur purgé

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 64 : réservoir terminé avec traversées

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Coût final de l'opération : 146 439 € HT

Aides : 13 700 € le CD 66

X. Réhabilitation réservoir El Casteil à Reynès

Ce réservoir sert de stockage pour distribuer tous les usagers entre le centre de Reynès (la mairie) et la double cuve de can boreil, le refoulement de ce dernier servant à remplir le réservoir d'El Casteil. De plus le réservoir d'El Casteil sert de reprise pour monter l'eau au réservoir de Can nie et Canadeils qui eux distribuent tout le reste du village comme présenté sur la figure 3.

Le SIAEP du Vallespir procède en interne à une inspection systématique des 32 ouvrages de stockage à chacun de leur désinfection. Cette vérification permet ensuite d'orienter les priorités en terme de diagnostic complet de structure et d'étanchéité.

Suite à l'inspection annuelle de 2019, 2021 et 2023 et aux observations, il a été décidé de mandater un cabinet d'ingénierie spécialisé afin qu'ils réalisent un diagnostic complet de l'étanchéité, du béton, du ferraillage et de la structure générale sur le radier, murs et voile. Les conclusions du rapport sont tombées milieu 2024.

On a donc repris l'intérieur des cuves par une purge, un ajout d'enrobage, un ragréage fin et complet de la sousface, une passivation des armatures et une classe d'étanchéité de type résine.

Vu que l'on isole la cuve, pour reprendre le GC, c'est l'occasion de faire les traversées de voile qui sont bien abimées. L'hydraulique intérieure a été repensée et reprise par le délégataire dans le même temps.

On a aussi repris aussi le GC extérieur de la cuve notamment avec une étanchéité en bonne et due forme sur le dôme. On a aussi repris la jonction parement/cuve afin de garantir l'imperméabilité et d'évacuer l'eau à l'extérieur du parement. Les différents défauts ponctuels constatés sur l'extérieur de la cuve et du local seront aussi repris afin de garantir l'imperméabilité depuis l'extérieur.

Le plafond du local a déjà été traité contre les fissures et les infiltrations. On profitera pour reprendre l'hydraulique vieillissante (le délégataire) et créer plus d'aération. Un autre point noir que l'on retrouve sur beaucoup d'ouvrage de cette époque que l'on reprend systématiquement, c'est le passage avec des tuyaux en acier de la partie aérienne au radier béton. Cette jonction accélère le vieillissement des canalisations. On essaie de le reprendre avec des matériaux moins susceptibles à l'oxydation, une jonction plus labile et surtout drainante

Vu l'accès, l'installation et le repli se sont fait par héliportage.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 65 : reprise de la traversée du radier pour le refoulement distribution

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 66 : reprise jonction

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 67 : état initial

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 68 : état final

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 69 : reprise traversée et cana intérieures

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 70 : reprise étanchéité et isolation

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Coût en 2025 de l'opération : 39 518 € HT

Aides : 46 000 € notifiés par le CD 66

XI. Interconnexion avec le Boulou

À la suite de l'arrêté préfectoral de transfert de compétence AEP du Boulou au SIAEP,

Tout le montage du transfert était basé sur la connexion en secours de l'eau du SIAEP pour suppléer le manque au Boulou à cause de leur unique ressource. L'Etat service environnement et la mairie du Boulou ont validé le projet de pause d'une canalisation en fonte sous les pistes qui longent les lacs de Saint Jean. On en a profité pour remettre à neuf les branchements et le fonctionnement AEP du lac de St Jean, site important pour le Vallespir.

A noter que ce renouvellement n'a pas été compté dans le linéaire renouvelé cette année

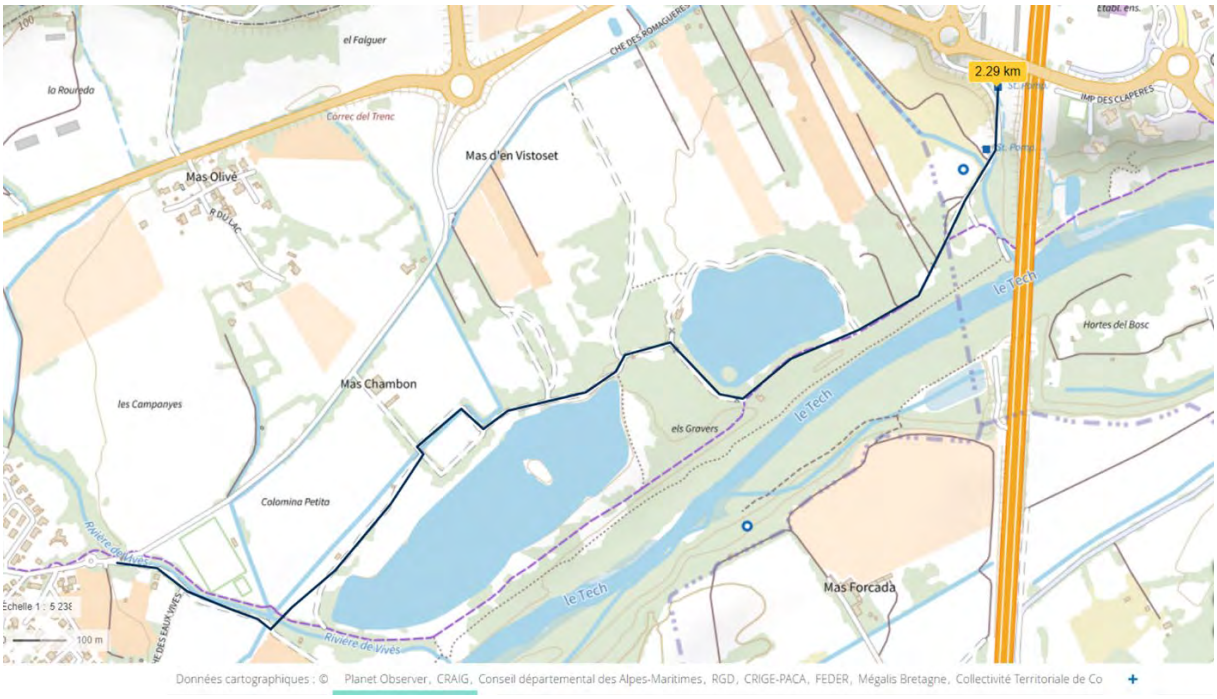


Figure 71 : schéma AVP de l'interconnexion en bleu

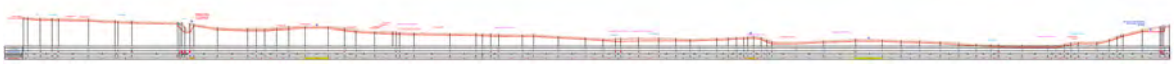


Figure 72 : profil en long du plan d'exe

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 73 : passage sous le Vivès

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 74 : démarrage du maillage sous la route du mas chambon à SJPC

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 75 : après le passage

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 76 : une des 5 ventouses du maillage

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 77 : pose maillage avec le mas olivé

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 78 : passage sur le territoire du Boulou

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 79 : chambre de régulation et réservation pour rentrer dans l'usine du Boulou

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 80 : un des branchements du lac remis en conformité

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 81 : arrivée dans l'usine et refonte du système électrique et de commande, gaine TPC derrière le tuyau

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

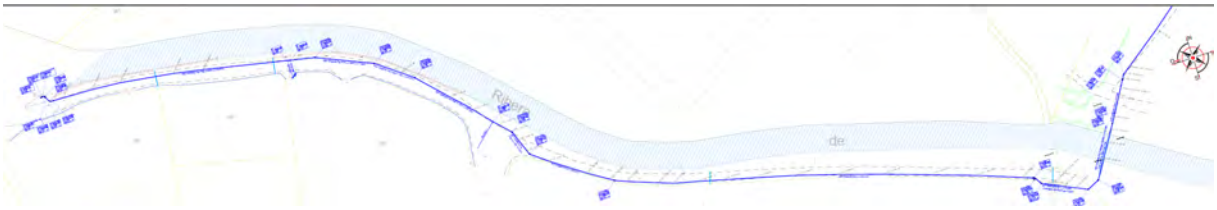


Figure 82 : recollement du départ avec le franchissement sous le Vivès

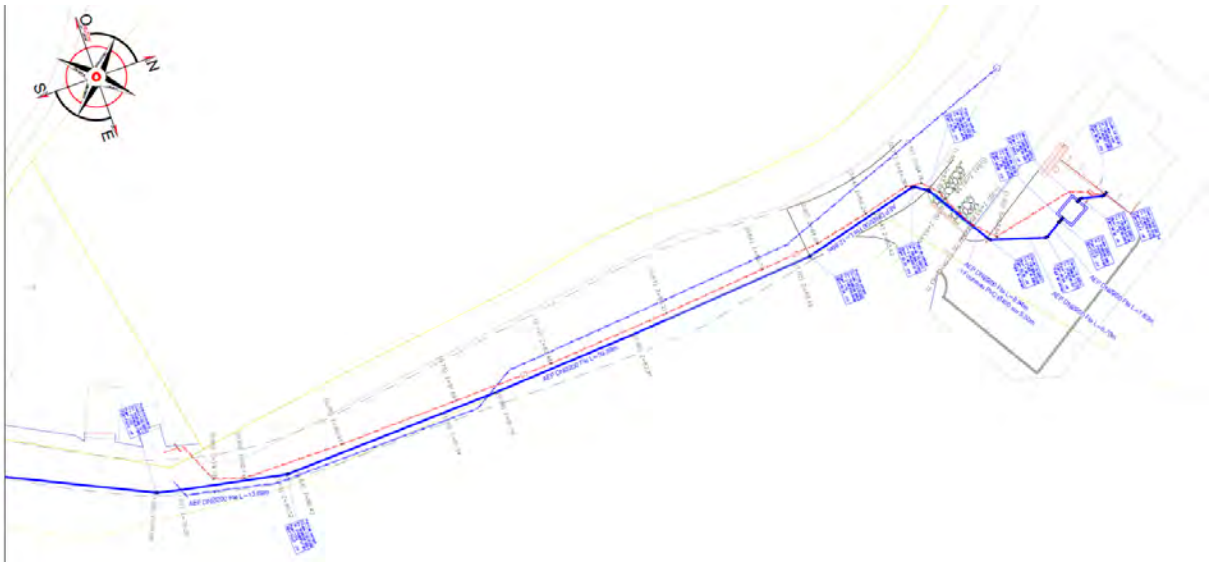


Figure 83 : recollement de l'arrivée dans l'usine du Boulou

Coût final de l'opération : 555 000 € HT

Aides : 277 500 € versés par l'AERMC + 155 500 € versés par le CD 66

Electromécanique et mise en sécurité de la chambre de comptage : 29 000 € HT

Emprunt spécial caisse des dépôts : 175 400 €

Mise en conformité du réseau AEP des lacs de SJPC : 45 000 € HT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

XII. Renouvellement rue Valmanya au Boulou

Le projet est principalement localisé sur la rue Valmanya au Boulou (66160) et un petit tronçon sur le boulevard des Aspres. Cette rue a été identifiée comme fuyarde et placée en priorité 1 avec de nombreuses fuites par le schéma directeur de 2023. Ces rues ont été choisies à cause du nombre d'intervention l'année dernière ayant causé de grosses fuites impactant le service et le rendement.

Le renouvellement a concerné 400 ml en Ø 125 en amiante ciment sur tout le linéaire, remplacé par de la fonte ductile. Toutes les annexes, 7, ont été reprises avec té et vanne pour sortir des emprises. On manque d'information sur le système hydraulique au raccordement nord final, il sera repensé si besoin après sondage de raccordement. 30 branchements dont l15 à remettre en limite de propriété.

Le renouvellement de la voirie se limitera à l'emprise de la tranchée.

On en a profité pour refaire les 7 raccordements en DN 100 sur de l'amiante pour ceux à l'est et en fonte pour ceux à l'ouest. Il y a une différence entre la réalité et les plans sur le raccordement nord. Cette partie a nécessité des investigations pour avoir les jeux de vannes en visu et comprendre le fonctionnement qui avait été oublié.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 84 : pose de la canalisation

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 85 : reprise trottoir et route (c'est la super voiture du directeur du SIAEP)

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

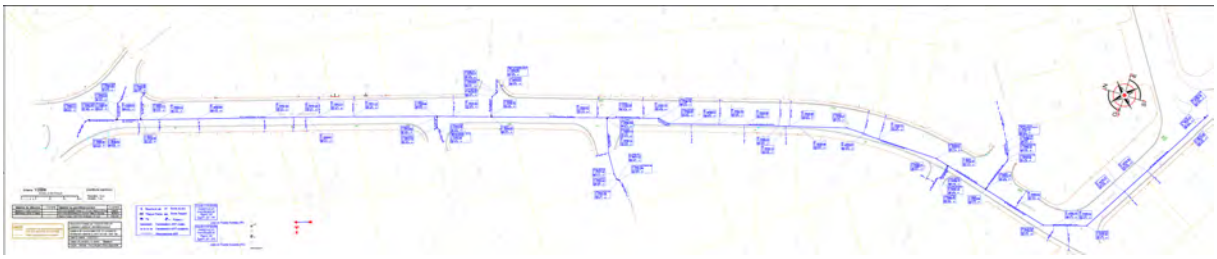


Figure 86 : plan de recollement

Coût final de l'opération : 241 000 € HT

Aides : 109 000 € versés par l'AERMC + 23 000 € versés par le CD 66

XIII. Rues lo Pardal et Muntanyes regalade à Arles

Le renouvellement a concerné 135 ml en Ø 60 en fonte ancienne (entre 1970 et 1980) sur la partie Lo Pardal et 140 ml en Ø 125 en fonte ancienne (entre 1970 et 1980) sur l'autre rue, tout en fonte ductile. Les vannes à chaque extrémité seront remplacées, les 2 segments de lo pardal ont été connectés et le maillage nord de Muntanyès Regalade a été optimisé. Les 15 branchements ont tous été mis en conformité.

Le renouvellement de la voirie s'est terminé à l'emprise de la tranchée et de l'escalier en partie nord de lo pardal.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 87 : passage de l'escalier de la rue lo pardal

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 88 : renouvellement Muntanyes régalade

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Coût final de l'opération : 140 600 € HT

Aides : 87 570 € versés par l'AERMC + 13 000 € versés par le CD 66

XIV. Réhabilitation D115 entre viaduc et rond-point De Gaulle à Amélie

Cette rue a été identifiée comme fuyarde et placée en priorité 1 sur la fiche action 12 visant à sécuriser les conduites principales. Ce renouvellement se situe dans un projet de renouvellement de la départementale artère vitale pour les flux dans la vallée ; la conduite permet d'alimenter tous les abonnés jusqu'à Céret, la sensibilité de l'ouvrage est donc critique en termes d'alimentation et possibilité d'intervention. Ce projet se situe dans la même lignée de ceux à la sortie de Céret et au pont de Reynès de 2024, route et conduite critique avec un projet de renouvellement de voirie.

Le renouvellement a concerné 800 ml en Ø 250 en fonte ductile pour la canalisation principale. En parallèle on a refait la canalisation de distribution rive gauche pour Amélie soit 230 ml en Ø 150 en fonte ductile. On a remis les 29 branchements en conformité.

Le renouvellement AEP a précédé le renouvellement de la couche de roulement par le département initialement prévu à l'automne 2025 (repoussé à l'automne 26).

Pendant les travaux, la voie descendant vers l'aval est restée réduite et ouverte. Pour monter, il fallait passer par le viaduc. Tous les feux ont été coupés et le pont de la petite Provence est resté à sens unique montant. La circulation est restée plutôt fluide hormis pendant les marchés, les jeudis matin, avec un peu de ralentissement aux abords.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 89 : démarrage du chantier sous l'îlot de RP CDG

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



Figure 90 : cana côté fleuve, sol excessivement dur passé à la trancheuse

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

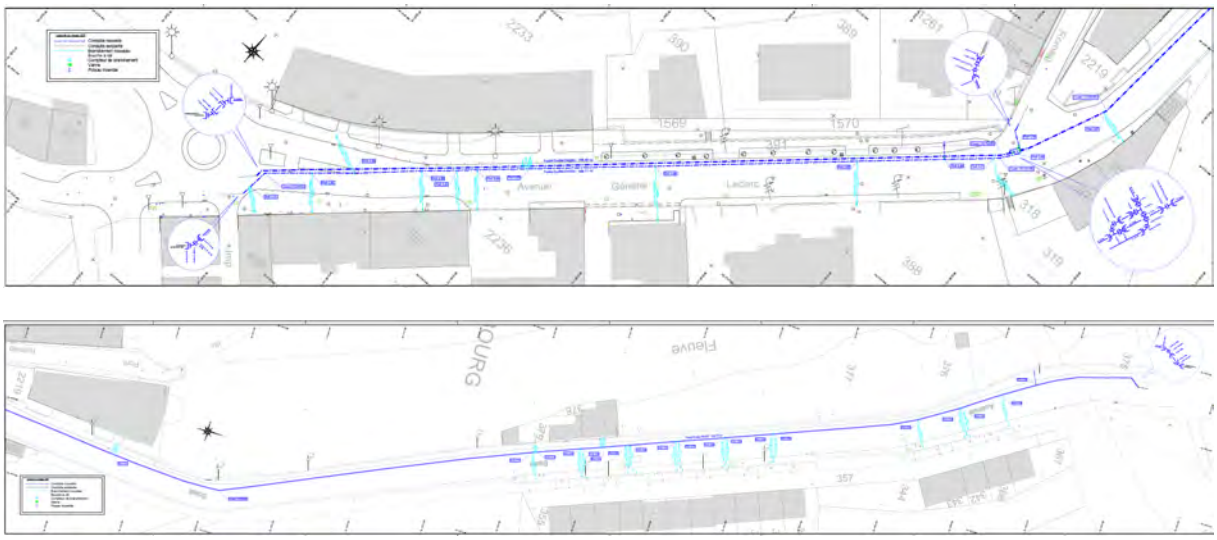


Figure 91 : recollements du chantier

Coût final de l'opération : 444 000 € HT +

Aides : 44 000 € notifiés par le CD 66

XV. Diagnostic réservoirs 2025

En 2024, Ginger CEBTP a réalisé le diagnostic du :

1. **Réservoir de 100 m3 R0 au Boulou**

Pour : 4 080 € HT

2. **Le réservoir de 400 m3 R2 au Boulou**

Pour : 4 930 € HT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

XVI. Autres travaux 2025

1. Clôtures réservoirs principaux du Boulou

Pour 10 822 € HT

2. Fenêtres et portes usine d'Arles

Pour 27 287 € HT

3. Appareil de mesures et provenance énergie usine

Pour 2 538 €HT

4. Abattage arbres usine

Pour 5 500 € HT

XVII. Travaux d'entretien 2025

Ce sont toutes les petites opérations d'entretien et de fourniture.

1. Débroussaillage par l'association J Sauvy

Comme chaque année, les chantiers d'insertion J Sauvy ont effectué l'entretien de divers sites du Syndicat.

Coût de l'opération : 22 026 € HT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

2. Publication/relation publique et fourniture

Coût des publications : 3 074 € HT.

Coût des fournitures : 5 993 € HT

Entretien et ménage : 4 851 € HT

Coût maintenance informatique : 1 236 € HT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Indicateurs principaux du Syndicat

I. Données générales

Sur les RAD et RPQS 2025, les paramètres ci-dessous sont exposés de façon séparés pour les 2 UDI. Ici, on a choisi de traiter le SIAEP dans son entièreté comme les données précédentes. A noter que 2024 ne comprend pas le Boulou, ça permet de voir le changement.

Tableau 7 : données générales sur le fonctionnement du syndicat en 2025 source RAD. Beaucoup de changement dû à l'intégration du Boulou

	2024	2025	Variation 2024/2025
Longueur du réseau (VP77)	216 km	276 km	**28%**
Longueur de canalisation renouvelée par délégataire	560 ml	868 ml	**59%**
Longueur de canalisation renouvelée par SIAEP	1 455 ml	1 738 ml	**19%**
Nombre de branchement	7 892	11 645	**48%**
Nombre de branchement Pb	21	5	**-76%**
Nombre de branchement Pb supprimés	11	29	**164%**
Nombre de branchements neufs	10	17	**70%**
Nombre de compteurs	13 177	17 046	**29%**
Nombre de compteurs remplacés	8 068	6 683	**-17%**
Nombre de fuites réparées	86	133	**55%**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)	1 j	1 j	**0%**
Volume total prélevé (VP223)	1 563 455 m3	2 018 083 m^3	**29%**
Volumes produit (VP059)	1 444 142 m3	1 919 985 m^3	**33%**
Pertes		390 917 m^3	
Volume consommé autorisé (VP063+VP201+VP220+VP221)	1 110 856 m^3	1 529 068 m^3	**38%**
Consommation sans comptage estimée (VP221)	3 100 m^3	3 100 m^3	**0%**
Volumes de service (VP220)	39 036 m^3	49 322 m^3	**26%**
Nombre total d'abonnés (VP56)	13 016	16 824	**29%**
Nombre d'habitants desservis (D101.0)	18 442	23 810	**29%**
Volumes vendus tarif SIEP avant 2025	1 024 368 m^3	1 101 279 m^3	**8%**
Volumes vendus tarif le Boulou	322 529 m^3	333 165 m^3	**3 %**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

II. Les indicateurs de performances

De la même façon, les 2 UDI ont été regroupées. A noter que quasi toutes les améliorations de variation sont dues à des progrès suffisants sur l'UDI principale pour couvrir les régressions de l'autre UDI, hors consommations qui ont augmentées.

Tableau 8 : principaux indicateurs de performances de la gestion de l'AEP

	2024	2025	Variation 2024/2025
ILVNC (P105.3)	4,76 m^3/j/km	4,4 m^3/j/km	**-8%**
ILP (P106.3)	4,23 m3/j/km	3,88 m^3/j/km	**-8%**
ILC (VP 224)	14,09 m^3/j/km	14,66 m^3/j/km	**4%**
Rendement du réseau (P104.3)	76,92%	79,4%	**3%**
Rendement seuil par défaut (VP 226)	67,82%	67,82%	**0%**
Consommation individuelle unitaire (VP231)	82 m3/abo/an	88 m3/abo/an	**7%**
Consommation moyenne	159 l/hab/j	170 l/hab/j	**7%**
Densité linéaire d'abonnés (VP228)	60,26 ab/km	61,0 ab/km	**12%**
ICGP (P103.2)	120	119,8	**-0%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)	100%	95%	**5%**
Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) (DC 192)	18%	40%	**122%**
Ratio habitants par abonnés (VP229)	1,42	1,42	**0%**
Taux de conformité microbiologiques (P101.1)	100,00%	100,00%	**0,0%**
Taux de conformité physico-chimiques (P102,1)	100,00%	100,00%	**0,0%**
Taux de réclamations (P155.1)	3,07 u/1000 abo	2,93 u/1000 abo	**-5 %**
Taux de respect du délai minimal d'ouverture des branchements (P152.1)	100%	100%	**0,0%**
Taux d'occurrence des interruptions de services (P151.1)	2,11 u/1000 abo	2,72 u/1000 abo	**30%**
Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)	0,87%	0,75%	**-14%**

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

III. Bilan analyse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

ZONE DE DISTRIBUTION : VALLESPIR

Conclusion sanitaire

2025

Des dépassements ponctuels de la référence de qualité pour l'aluminium et des épisodes de turbidité (eau trouble) ont été observés au cours de l'année, en lien avec des difficultés de maîtrise du traitement de l'eau. Des actions correctives sont en cours afin d'améliorer durablement la qualité de l'eau distribuée. Les autres paramètres analysés sont conformes aux exigences de qualité.
Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des canalisations des réseaux publics ou internes. Dans ce cas, celles-ci doivent être remplacées.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DRAIN BARRY D'AMONT, F1 BARRY D'AMONT, F2 BARRY D'AMONT, RIU FERRER. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 17318 personnes sur 8 communes (AMELIE-LES-BAINS-PALALDA, ARLES-SUR-TECH, CERET, CORSAVY, MONTBOLO, REYNES, SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS, VIVES). Le responsable des installations est : « S.I.A.E.P. DU VALLESPIR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AIGUA DEL VALLESPIR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE (Cl) — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **25/07/2026**

UDI **066000955**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — **A** — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **54**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — **A** — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **1,12 mg/L**
Valeur maxi : **1,7 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — **A** — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **277**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ — **A** — Bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **55**
Conformité : **96 %**
Valeur maxi : **3,7 NFU**

ARSENIC — **A** — Bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **2,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,7 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **4,88 °f**
Valeur maxi : **6,1 °f**

ALUMINIUM — Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **51**
Valeur moyenne : **35,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **464 microgramme/L**

ARS Occitanie - ARS Occitanie - Délégation Départementale des Pyrénées-Orientales - 53 Avenue Jean Giraudoux - CS 60928 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
https://www.occitanie.ars.sante.fr/ 04 68 81 78 00

Figure 92 : bilan analyse sur réseau principal

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

ZONE DE DISTRIBUTION : CAN PARTERE

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif des canalisations des réseaux publics ou internes. Dans ce cas, celles-ci doivent être remplacées.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DRAIN 1 CAN PARTERE, SOURCE MOULI D'EN CAMP. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 196 personnes sur 1 commune (ARLES-SUR-TECH). Le responsable des installations est : « S.I.A.E.P. DU VALLESPIR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AIGUA DEL VALLESPIR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **25/07/2026**

UDI **066000956**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **1,75 mg/L**
Valeur maxi : **1,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **45**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur maxi : **0,38 NFU**

ARSENIC — A — Bonne qualité

Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **2,85 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,85 microgramme/L**
Année prise en compte : **2024**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **8,25 °f**
Valeur maxi : **8,6 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - ARS Occitanie - Délégation Départementale des Pyrénées-Orientales - 53 Avenue Jean Giraudoux - CS 60928 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

https://www.occitanie.ars.sante.fr/ — 04 68 81 78 00

Figure 93 : bilan analyse sur réseau can parterre

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

ZONE DE DISTRIBUTION : LE BOULOU

Conclusion sanitaire

2025

De la turbidité (trouble de l'eau) a été observée ponctuellement sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LO SIECRET. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5299 personnes sur 1 commune (BOULOU (LE)). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE LE BOULOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AIGUA DEL VALLESPIR » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

SÉCHERESSE — En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

PLOMB — Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE — Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **10/06/2026**

UDI **066000133**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	**A**	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : **17** Conformité : **100 %** Valeur maxi : **0 n/100 ml**
NITRATES	**A**	Très bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : **5** Valeur moyenne : **8,53 mg/L** Valeur maxi : **11,9 mg/L**
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	**A**	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : **2** Conformité : **100 %** Nombre de substances recherchées : **277** Valeur maxi : **0 microgramme/L**
TURBIDITÉ	**A**	Bonne qualité
Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.		Nombre de prélèvements : **18** Valeur maxi : **7 NFU**
ARSENIC	**A**	Très bonne qualité
Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : **2** Valeur moyenne : **0,763 microgramme/L** Valeur maxi : **0,8 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : **5** Valeur moyenne : **13,4 °f** Valeur maxi : **15,1 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - ARS Occitanie - Délégation Départementale des Pyrénées-Orientales - 53 Avenue Jean Giraudoux - CS 60928 - 66020 PERPIGNAN CEDEX
https://www.occitanie.ars.sante.fr/ 04 68 81 78 00

Figure 94 : bilan analyse sur réseau du Boulou

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

IV. Table des illustrations

Figure 1 : la nouvelle chambre de comptage du maillage SJPC/le Boulou 1
Figure 2: réseau complet du SIAEP du Vallespir, ... 4
Figure 3 : répartition des dépenses de fonctionnement en 2025 10
Figure 4 : répartition des recettes de fonctionnement en 2025 12
Figure 5 : décomposition des dépenses totales d'investissement 13
Figure 6 : répartition des opérations d'équipement en 2025 14
Figure 7 : Evolution des dépenses totales d'investissement depuis 2009 15
Figure 8 : répartition des dépenses d'investissement 16
Figure 9 : évolution des aides accordées depuis 2020 16
Figure 10 : dette et EBA depuis 2012, échelle logarithmique 18
Figure 11 : durée d'extinction de la dette depuis 2012 18
Figure 12 : depuis 2012 les remboursements annuels des intérêts et les recettes liées à la facturation, ordonnée à gauche échelle logarithmique, et la courbe le ratio des 2 sur l'ordonnée de droite échelle normale 19
Figure 13 : depuis 2015 les charges de personnels (ou le remboursement de la mise à disposition) et les recettes liées à la facturation, ordonnée à gauche échelle logarithmique, et la courbe le ratio des 2 sur l'ordonnée de droite échelle normale 20
Figure 14 : décomposition de l'utilisation d'un m3 d'eau, en rouge la partie Vall'Aigua, en bleu le SIAEP et en orange l'Etat et l'agence de l'eau. Pour le Boulou, il suffit de multiplier chaque valeur par 0,734 24
Figure 15 : extrait du schéma directeur du SIAEP hors Boulou 26
Figure 16 : extrait du schéma directeur du SIAEP Boulou 27
Figure 17 : extrait du schéma directeur 27
Figure 18 : fiche action sur le génie civil, extrait du schéma directeur 28
Figure 19 : fiche action sur le génie civil, extrait du schéma directeur du Boulou. A noter que les estimations paraissent bien en dessous de la réalité. Par exemple, réservoir R2 estimé 80 k€, réalité 29
Figure 20 : rappel objectif contractuel ILP de Vall'Aigua 31
Figure 21 : valeur de l'ILVNC et de l'ILP depuis 2012, ... 31
Figure 22 : nouveaux objectifs par suite de l'intégration du Boulou dans Vall'Aigua. 32
Figure 23 : recherche fuite schéma directeur 33
Figure 24 : état de la télérelève au 1/1/2026, à gauche l'avancée des équipements compteur, à droite l'avancée de la remontée d'info et donc du déploiement du réseau 36
Figure 25 : visuel du l'usine de prod 37
Figure 26 : secteurs sur l'application 38
Figure 27 : récolement 39
Figure 28 : photo de chantier 40
Figure 29 : micropieux 41
Figure 30 : fondations en cours 43
Figure 31 : ouvrage fini 44
Figure 32 : ouvrage fini 45
Figure 33 : photo seuil terminé 46

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Figure 34 : purge extérieure et accès 47
Figure 35 : pose tissu en sous face 48
Figure 36 : intérieur terminé 49
Figure 37 : étanchéité extérieure réparée 50
Figure 38 : Extérieur enduit pour l'imperméabilité 51
Figure 39 : préparations extérieures en cours 52
Figure 40 : étanchéité extérieure en cours 53
Figure 41 : cuve derrière terminée 54
Figure 42 ; cuve debant terminée 55
Figure 43 v: reprise canalisations local 56
Figure 44 : travaux en cours 58
Figure 45 : photo de l'avancée du chantier 59
Figure 46 : plan de recollement, ... 60
Figure 47: avancée du chantier rue de la close 61
Figure 48 : chantier rue estrat 62
Figure 49 : recollement 63
Figure 50 : en haut APD rez de chaussée, en bas APD bureau 64
Figure 51 : résultat de la passation de marché, la valeur à gauche coorespondent à l'estimation, celle de gauche à la réponse 65
Figure 52 : étage fini 65
Figure 53 : extérieur en cours 66
Figure 54 : salle de réunion en cours 67
Figure 55 : passerelle temporaire permettant le passage de l'AEP et l'EU, au fond le poste de relevage temporaire 68
Figure 56 : vue depuis l'aure rive avec l'échafaudage permettant la pose de la cana en encorbellement définitive 70
Figure 57 : les ouvrages définitifs, à gauche l'EU avec coudes à rotule réglable, à droite AEP en inox avec le calorifugeage en cours. 71
Figure 58 : recollement de dévoiement du pont de fonfrède, EU compris 72
Figure 59 : heliportage en cours, vue de l'intérieur 74
Figure 60 : héliportage en cours 75
Figure 61 : reprise des sorties du réservoir avec le by pass, la mesure de pression se fait au niveau de la ventouse au milieu à gauche 76
Figure 62 : cabane de chantier et GE pour le chantier 77
Figure 63 : intérieur purgé 78
Figure 64 : réservoir terminé avec traversées 79
Figure 65 : reprise de la traversée du radier pour le refoulement destribution 81
Figure 66 ; reprise jonction 82
Figure 67 : état initial 83
Figure 68 : état final 84
Figure 69 : reprise traversée et cana intérieures 85
Figure 70 : reprise étanchéité et isolation 86
Figure 71 : schéma AVP de l'interconnexion en bleu 87
Figure 72 : profil en long du plan d'exe 87
Figure 73 : passage sous le vivès 88

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 066-200092724-20260929-502026-DE

Figure 74 : démarrage du maillage sous la route du mas chambon à SJPC 89
Figure 75 : après le passage 90
Figure 76 : une des 5 ventouses du maillage 91
Figure 77 : pose maillage avec le mas olivé 92
Figure 78 : passage sur le territoire du Boulou 93
Figure 79 : chambre de régulation et réservation pour rentrer dans l'usine du Boulou 94
Figure 80 : un des branchements du lac remis en conformité 95
Figure 81 : arrivée dans l'usine et refonte du système électrique et de commande, gaine TPC derrière le tuyau 96
Figure 82 : recollement du départ avec le franchissement sous le Vivés 97
Figure 83 : recollement de l'arrivée dans l'usine du Boulou 97
Figure 84 : pose de la canalisation 99
Figure 85 : reprise trottoir et route (c'est la super voiture du directeur du SIAEP) 100
Figure 86 : plan de recollement 101
Figure 87 : passage de l'escalier de la rue lo pardal 102
Figure 88 : renouvellement Muntanyes régalade 103
Figure 89 : démarrage du chantier sous l'îlot de RP CDG 105
Figure 90 : cana côté fleuve, sol excessivement dur passé à la trancheuse 106
Figure 91 : recollements du chantier 107
Figure 92 : bilan analyse sur réseau principal 112
Figure 93 : bilan analyse sur réseau can parterre 113
Figure 94 : bilan analyse sur réseau du Boulou 114

Tableau 1 : dépenses de fonctionnement en 2022 en € 10
Tableau 2 : recettes de fonctionnement en 2025 11
Tableau 3 : dépenses d'investissement 2023 13
Tableau 4 : recettes d'investissement en 2025 15
Tableau 5: bilan financier en 2025 17
Tableau 6 : détail prix de l'eau entre 2024 et 2026 23
Tableau 8 : données générales sur le fonctionnement du syndicat en 2025 source RAD. Beaucoup de changement dû à l'intégration du Boulou 110
Tableau 9 : principaux indicateurs de performances de la gestion de l'AEP 111